

La Vie Communale



Saint Mars La Brière



2019 : Le centre bourg
Le début des travaux



Sommaire Janvier 2019

«Monument du Mois» (octobre 2018)

Édito	3	Vie sociale	19
Vie municipale	4	Gala des séniors	
Dépôts sauvages		Seniors en vacances	
Cérémonie du 11 novembre		Repas des retraités	
Journée citoyenne		Complémentaire santé	
Le monument du mois		Transport au marché de Connerré	
De nouvelles ouvertures commerciales		Potager à la location	
Tarifs 2019		Sarth'72	
Budget 2019		Jardin partagé	
		Téléthon 2018	
Vie intercommunale	8	Le cercle bleu	
		Concours fleurissement 2018	
Environnement	13	Centre social LARES	
		Enfance et jeunesse	22
Urbanisme & travaux	16		
Travaux réalisés en 2018		Vie Culturelle	24
Numérotation métrique		La nouvelle saison culturelle	
Centre bourg		Cinéma	
Nettoyage et entretien des trottoirs		Bibliothèque	
Consultation publique sur la gestion de l'eau		Associations	26
Cimetière			
		Informations et services	33

Saint Mars La Brière - La Vie Communale, Janvier 2019.
Imprimé à 1500 exemplaires.
Directeur de la publication : Patrice VERNHETTES
Photos : Mairie et associations
Conception graphique : mdamcreation.fr | Impression : Numeriscann.

Édito

L'année 2018 vient de tirer sa révérence et elle a été marquée par certains événements importants pour notre commune.

Il s'agit notamment du « Monument du mois », un ensemble de manifestations autour de notre patrimoine et notre histoire qui s'est déroulé du 21 septembre au 15 octobre 2018. Cet événement a été un véritable succès, il a permis aux Briérois de découvrir ou redécouvrir leur commune et aux visiteurs d'avoir une image plus flatteuse de notre commune (voir article dans les pages suivantes).

Mais, ce qui, bien sûr, est le plus visible, c'est la démolition de la barre H.L.M. « Sarthe Habitat » et le démarrage (enfin) de la première tranche de l'aménagement de notre centre bourg.

Cet aménagement du centre de notre village a été initié il y a nombreuses années (plus de 30 ans) et les acquisitions foncières qui conditionnent sa réalisation ont fait que nous arrivons seulement dans la phase opérationnelle de ce projet. Cet aménagement sera structurant pour notre cœur de bourg et conditionnera notre qualité de vie pour des décennies. L'importance du projet et les nombreuses (très nombreuses) procédures administratives et bien sûr le budget qu'il nécessite, nous obligent à l'étaler sur plusieurs années (5 ans minimum). Vous pouvez en découvrir les étapes dans ce bulletin.

En ce qui concerne 2019, bien sûr, les travaux de la tranche 1 du centre bourg vont se poursuivre, mais l'événement majeur de 2019 sera l'organisation du Comice Agricole Cantonal. Cette manifestation qui se déroule environ une fois tous les dix à quinze ans sur chaque commune, est une véritable fête populaire autour du monde agricole et bien plus. Elle attire les habitants du canton et au-delà. C'est un événement important qui nécessite une organisation lourde ; c'est pourquoi nos voisins de Soullitré se joindront à nous dans cette aventure.

Cette fête qui se déroulera les 7 et 8 septembre 2019 mettra en lumière nos deux communes et leurs habitants. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues dans l'organisation de cet événement majeur dans la vie de notre village : bénévoles, commerçants, artisans, entreprises, élus, agents de la commune, etc. L'organisation de cet événement sera l'occasion, pour les participants, de partager des moments de rencontre et de convivialité qui rendent la vie plus agréable dans une période où notre pays (voir le monde) est confronté à de grandes difficultés.

Ces événements importants pour notre commune ne sont pas les seuls et ne doivent pas nous faire



oublier tout ce qui est réalisé au quotidien dans notre collectivité par les agents et les élus pour inscrire notre commune dans la perspective d'un avenir meilleur pour tous les Briérois.

Je profite de cette plume pour féliciter et remercier tous les bénévoles membres (ou pas) d'associations qui contribuent à animer notre commune et à créer du lien entre nous.

Il me reste à vous souhaiter, au nom du conseil municipal et moi-même, tous nos vœux de bonheur pour 2019. Je les adresse à tous et particulièrement aux plus fragiles d'entre nous, à ceux qui sont éprouvés par les difficultés de la vie ; que 2019 leur apporte le répit nécessaire et pour nous tous l'occasion de vivre ensemble des moments de fraternité et de partage.

Patrice VERNHETTES
Maire de Saint Mars la Brière

Votre mairie Contacts et horaires

36 Rue de Paris
72470 Saint-Mars-la-Brière

☎ 02 43 89 70 23

✉ contact@smlb.fr

🌐 www.saint-mars-la-briere.fr

LUNDI

	14h - 17h30
--	-------------

MARDI

9h - 12h	15h - 18h
----------	-----------

MERCREDI / VENDREDI

9h - 12h	15h - 17h30
----------	-------------

JEUDI / SAMEDI

9h - 12h	
----------	--



Vie municipale

Les dépôts sauvages

La propreté de notre environnement est l'affaire de toutes et tous. Si la très grande partie de nos concitoyens en est consciente et agit dans ce sens, l'irresponsabilité de quelques-uns ne peut être acceptée.

Depuis quelque temps, la municipalité ainsi que de nombreux Briérois ont constaté des dépôts sauvages répétés d'ordures ménagères et d'encombrants sur la commune et particulièrement aux pieds des points d'apports volontaires (PAV).

Problèmes posés par ces dépôts sauvages

- Des nuisances olfactives
- Des dangers sanitaires
- Des risques d'accidents quand ils empiètent sur la voie publique
- Une vision des plus nauséabondes
- De nombreuses heures de manutention et de nettoyage

Se débarrasser de ces déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable mais malheureusement encore trop fréquent.

Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, l'eau, l'air et dégradent les paysages. Nous informons les auteurs de ces indécrottables qu'ils s'exposent à des amendes de 5^{ème} catégorie d'un montant de 450€ à 1500€. Ils doivent savoir que le fait d'apporter ces déchets avec un véhicule est un facteur aggravant et personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage. Ces comportements inciviques ne sont pas acceptables. Ce sont les services de la commune et donc les finances de la commune qui sont mis à

contribution. Aucune clémence ne sera accordée aux indécrottables.

Nous rappelons que notre commune dispose de tous les moyens qui permettent d'évacuer nos déchets :

- Un ramassage bimensuel des ordures ménagères
- 4 points d'apports volontaires pour le papier et les verres (1 dans le bourg et 1 dans chaque hameau)
- Une déchetterie

Ce que dit la loi

C'est la loi du 15 juillet 1975 qui interdit tous dépôts sauvages notamment les articles L541-2 et L541-3 du code de l'environnement et l'article R635-8 du code pénal.

art R635-8 : Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe, le fait de déposer, d'abandonner, de jeter, ou de déverser en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, des déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance des lieux ou avec son autorisation. Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également une peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destiné à commettre l'infraction ou la chose qui en est le produit. ◀

Vie municipale

Cérémonie du 11 novembre

C'est sous la pluie que les briérois se sont rassemblés devant le monument aux morts pour honorer la mémoire des anciens « morts pour la France » durant la 1^{ère} guerre mondiale. Après le défilé, le dépôt des gerbes de fleurs, la Marseillaise, les habitants se sont recueillis devant la tombe d'un « Poilu » de St Mars au cimetière avant de se retrouver à la salle des Châtaigniers pour partager le verre de l'amitié.

Au cours de cette guerre, 10 hommes de St Mars la Brière ont perdu la vie en 1918. Comme les années précédentes, ce sont 10 arbres qui ont été plantés en souvenir de ces Briérois « morts pour la France ». Durant cette cérémonie, 5 véhicules militaires ont accompagné les anciens combattants lors de cet hommage rendu aux victimes. Nous devons entretenir la mémoire de nos ancêtres qui se sont battus pour défendre nos libertés, et ce malgré le temps qui passe. ☝

Journée citoyenne

À noter dans votre agenda : la prochaine journée citoyenne sera le 25 mai 2019 !

Nous comptons sur vous pour que cette troisième édition soit à nouveau un succès !

Le comité de pilotage a commencé à travailler, mais vous avez peut-être des idées d'ateliers. N'hésitez pas à les faire connaître par mail à :

bdemaria.72470@gmail.com



Le Monument du Mois

Nous aurons connu une météo extrêmement favorable pour chacune des 19 animations au programme sur les 4 fins de semaines. Les illustrations démontrent la volonté des co-constructeurs des projets, Pays d'Art et d'Histoire du Perche Sarthois et commune de St Mars :

- Mettre en avant la richesse et la diversité du patrimoine briérois : architectural, naturel, immatériel et industriel,
- Favoriser l'appropriation en incitant nombre d'associations et de citoyens à la réflexion et à la mise en place des animations,
- Permettre, grâce à une communication importante, la participation des habitants de la commune et du territoire.

Environ 1 200 personnes ont pu suivre l'une ou l'autre des manifestations. Sylvie Lemercier, animatrice du Perche Sarthois a rédigé un très bel outil : un livret-parcours découverte de St Mars La Brière. Sur plus de 40 pages et des dizaines de photos, on y décrit 3 parcours cartographiés et commentés : le bourg, le hameau de St Denis et celui des Loudonneaux. Tiré à 3 000 exemplaires, 450 ont été distribués pendant le Monument du Mois. Les autres le seront par le Pays du Perche et par la commune au cours de cérémonies (mariages, parrainages) ou d'événements exceptionnels (comice agricole 2019).

A noter que le deal avec le Perche était qu'il prenait en charge le financement et que nous devons assurer les différents vins d'honneurs et pots, et assurer un minimum de logistique et de distribution de flyers. Coût du Perche : communication, travail des agents : environ 31 000 €. Coût pour St Mars : environ 1 000 € (pots, travail des agents).

Bien entendu, nous remercions M. Galland (Président du Perche), ainsi que les responsables du Service, Mme Lemercier Sylvie, ainsi que Mme Lauréanne Gasnier du service éducatif, pour leur engagement total : l'une pour la conduite globale de l'opération, comité de suivi, recherches, animations des randonnées découvertes... et l'autre pour le travail réalisé avec les écoles et les centres de loisirs. ☝

Commerces

De nouvelles ouvertures commerciales



Brasserie « Saint Mars la Bière »

La brasserie « Saint Mars la Bière » à ouvert ses portes en 2018. Elle vous propose de découvrir ses **bières artisanales** biologiques « La Velue » (légende liée à l'Huisne), bières traditionnelles (blonde, ambrée, brune et blanche) ainsi que des bières spéciales et de saison (d'hiver, mûres et autres) dans des formats bouteilles de 33cl et 75cl.

Pour vos fêtes, soirées ou événements, des fûts sont disponibles en 10l, 20l et 30l. A cette occasion la tireuse vous est prêtée, ainsi que des éco cups.

A partir du début d'année 2019, des ateliers découverte vont être mis en place, où **vous pourrez apprendre à fabriquer de la bière**, et vous pourrez repartir avec votre production. Les dates seront bientôt disponibles.

La brasserie travaille avec les particuliers, les professionnels, les associations ainsi que les comités des fêtes et d'entreprises. Les produits de la brasserie sont en vente sur place, mais également dans de nombreux magasins, bars restaurants et caves à bières.

📍 8 chemin de la Crépinière
☎ Mickaël BIGOT : 06.79.09.76.45. 📞



ISONET

Fraîchement installée sur St Mars la Brière, la société ISONET est spécialisée dans **l'isolation de combles par soufflage de matériaux biosourcés et écologiques** (laine de coton, etc.) ainsi que dans l'entretien des toitures et façades, là aussi par l'utilisation de produits écologiques à base végétale. ISONET propose également l'aménagement de combles (isolation écologique, plâtrerie). Frédéric, Dimitri et Romain seront heureux de vous accompagner dans vos projets, les études et les chiffrages sont gratuits.

📍 15 bis Chemin de Champagné
☎ 02 43 82 50 49



Royer Peinture Une entreprise familiale, de « Père en Fils »

Royer Peinture intervient sur des logements neufs ou anciens, aussi bien chez des particuliers que des professionnels. Nous travaillons chez vous, comme si on travaillait chez nous en y apportant le plus grand soin. Vous nous accordez votre confiance, à nous de vous accorder nos compétences, notre expérience et notre savoir faire. Nous effectuons tous types de travaux :

- Réfection des peintures intérieures et extérieures,
- Ravalement de façade (avec garantie décennale),
- Revêtements de murs, tous les types de papiers peints, de toiles à peindre, mais également des revêtements plus techniques (revêtements acoustiques, paille japonaise, poster, imitation de matières...),
- Revêtements de sols (parquet stratifié bois, lames P.V.C, parquet contre-collé...),
- Nettoyage et traitement des toitures, allées et terrasses avec des produits adaptés à chaque support.

📍 50 rue de Paris | ☎ 06.11.10.76.98

Tarifs 2019

SALLE POLYVALENTE DES CHÂTAIGNIERS	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS		CE ET ENTREPRISES	
	COMMUNE	EXTÉRIEUR	COMMUNE	EXTÉRIEUR	COMMUNE	EXTÉRIEUR
CAUTION : 300€						
SOIRÉE DANSANTE PRIVÉE, REPAS DANSANT PRIVÉ OU BUFFET PRIVÉ	128,00 €	non autorisé	61,00 €	non autorisé	355,00 €	non autorisé
GALETTE, VIN D'HONNEUR, ARBRE DE NOËL, AG, RÉUNIONS	76,00 €	118,00 €	gratuit	118,00 €	gratuit	148,00 €
RÉUNIONS POLITIQUES, SYNDICALES ET AUTRES	91,00 €	118,00 €	61,00 €	118,00 €	118,00 €	148,00 €
CONCOURS : CARTES, LOTOS, DE BOULES,...	non autorisé	non autorisé	61,00 €	118,00 €	118,00 €	148,00 €
STAGES : DANSE, MUSIQUE, THÉÂTRE, ... (TARIF PAR JOUR)	non autorisé	non autorisé	61,00 €	118,00 €	144,00 €	179,00 €
STAGES, COURS, FORMATION DANSE, MUSIQUE, ... (TARIF PAR HEURE)	non autorisé	non autorisé	17,00 €	18,00 €	18,00 €	24,00 €

ESPACE DU NARAIS		PARTICULIERS		ASSOCIATIONS		CE ET ENTREPRISES	
CAUTION : 800€		COMMUNE	EXTÉRIEUR	COMMUNE	EXTÉRIEUR	COMMUNE	EXTÉRIEUR
HALL SANS CUISINE	SANS ENTRÉE PAYANTE	109,00 €	175,00 €	gratuit	172,00 €	gratuit	219,00 €
	AVEC ENTRÉE PAYANTE	interdit	interdit	61,00 €	299,00 €	170,00 €	381,00 €
HALL AVEC CUISINE		237,00 €	non autorisé	87,00 €	non autorisé	227,00 €	non autorisé
SALLE SANS CUISINE	AVANT SPECTACLE (RÉPÉTITIONS)	interdit	non autorisé	gratuit	292,00 €	142,00 €	372,00 €
	SANS ENTRÉE PAYANTE	199,00 €	566,00 €	98,00 €	541,00 €	191,00 €	690,00 €
	AVEC ENTRÉE PAYANTE	interdit	interdit	123,00 €	786,00 €	266,00 €	1 002,00 €
SALLE AVEC CUISINE		405,00 €	1 108,00 €	148,00 €	1 083,00 €	397,00 €	1 381,00 €
SALLES DE RÉUNION (40M²)	RÉUNION	non autorisé	non autorisé	gratuit	48,00 €	27,00 €	60,00 €
	VIN D'HONNEUR	non autorisé	non autorisé	gratuit	48,00 €	27,00 €	60,00 €
	EXPOSITION SANS VENTE	non autorisé	non autorisé	gratuit	48,00 €	27,00 €	60,00 €
	EXPOSITION AVEC VENTE	non autorisé	non autorisé	49,00 €	48,00 €	42,00 €	91,00 €
	STAGE	gratuit	non autorisé	25,00 €	non autorisé	27,00 €	60,00 €

GYMNASE	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS		CE ET ENTREPRISES	
	COMMUNE	EXTÉRIEUR	COMMUNE	EXTÉRIEUR	COMMUNE	EXTÉRIEUR
LOCATION HORAIRE	non autorisé	non autorisé	gratuit	25,00 €	18,00 €	24,00 €

DROIT DE PLACE AU MARCHÉ

- Tarif abonné (à compter de 3 mois) : 0,40 €/jour/mètre linéaire
- Tarif occasionnel : 0,50€/jour/mètre linéaire
- Forfait utilisation de l'électricité : 3,60€ / jour
- Tarif forain (cirque et autres manifestations foraines) : Prix au m² par jour 0,20 € et 1,40 € par jour/véhicule

BIBLIOTHÈQUE

- L'adhésion annuelle individuelle + 18 ans à 6,00€
- L'adhésion annuelle familiale à 10,50 €
- L'adhésion annuelle individuelle extérieure à 12,50 €

Finances Budget 2018

Données provisoires arrêtées au 18 décembre 2018.

RECETTES	€	DÉPENSES	€
Impôts et taxes	1 459 500	Charges générales	866 500
Dotations de l'État et CAF	430 500	Charges de personnel	1 029 600
Vente produits et services	225 900	Excédent sur provision	219 800
TOTAL	2 115 900	TOTAL	2 115 900



Interco Petite enfance

La communauté de communes a pris la compétence Petite Enfance en 2012. Aujourd'hui, elle est déclinée en 4 multi-accueils, un RAMPE et la coordination.

A noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s Parents Enfants et la coordination seront en régie directe.

Nos 4 multi-accueils sont à Montfort, le « Mille Pattes », (14 berceaux), à Connerré, « la Maison des Lutins » (12 berceaux), à Lombron, « les Quéniaux » (18 berceaux), et à St Corneille « le Jardin des P'tits Loups » (15 berceaux). On y accueille les enfants de 2,5 mois à 4 ans non révolus.

Au printemps, le Conseil Communautaire avait à statuer sur un marché pour la gestion de ces multi-accueils. Le précédent avait expiré le 31/12/2017 et le Conseil l'avait prolongé d'un an avec le Centre Social. Des 3 solutions possibles : reprise en gestion directe par la CDC, reconduction pluriannuelle avec le Centre Social ou lancement d'un marché, les élus ont choisi, à l'unanimité, cette 3^{ème} option.

Ledit marché, lancé le 28 mai, avait nécessité de la Commission Petite Enfance. et de nos agents, un travail long, minutieux et rigoureux : il s'agissait de rédiger un cahier des clauses techniques et administratives particulières (CCTAP) créant les conditions nécessaires à la meilleure des gestions possibles pour les familles (parents et enfants) et les personnels. Nous avons posé comme base, tout l'existant qui fait l'honneur et la fierté des agents et des élus et souhaité élever, si c'était possible, le curseur quant à la qualité. C'est pourquoi, nous avons intégré les textes nouveaux comme le cadre national de l'accueil du jeune enfant (2017), des obligations comme

celle de veiller à la promotion de l'égalité filles-garçons, ou encore une forte incitation de prise en compte du développement durable.

Difficile de résumer 18 pages de préconisations ! Toutefois, déclinons quelques éléments :

- pour LOMBRON, on a imposé le maintien des repas « fabriqués » sur place par la maîtresse de maison, ainsi que le projet relatif à l'inclusion d'enfants porteurs de handicap.
- pour MONTFORT, l'obligation de poursuivre le projet intergénérationnel avec la résidence Amicie au sein duquel il est situé.
- pour les 4 structures, les candidats devaient présenter un projet écolabellisé dans les domaines de l'hygiène, de l'entretien des locaux, du linge, des jeux et des jouets.

Le 29 juin, la commission d'appels d'offres a validé 4 dossiers complets. L'analyse des offres réalisée par des élus, des agents et la Caisse d'Allocations Familiales a été étudiée et notée par 5 élus communautaires (3) et/ou élus communaux (2), représentatifs de l'ensemble du territoire. A l'issue de plusieurs semaines de travail, le Conseil communautaire a pu connaître les conclusions : lesquelles ont été discutées en bureau par l'ensemble des membres le 17/09/2018. Pour des raisons de conflit d'intérêts, 7 membres du Conseil dont le maire de St Mars, tous membres du Conseil d'Administration d'un des candidats, n'ont pu prendre part, ni au débat ni au vote du Conseil du 20/09. Celui-ci a validé la proposition de

retenir 2 associations prestataires :

- Le Centre social pour les multi-accueils de Lombron et St Corneille,
- Léo Lagrange pour ceux de Montfort et Connerré,

Scrutin : pour 29, abstention 1, contre 0, n'ont pas pris part au vote : 7. Après tous les délais administratifs, l'attente du retour de toutes les pièces signées par les candidats retenus (30/10/2018), le retour du contrôle de la légalité n'est parvenu que le 02/11/2018.

La Communauté de Communes a pu alors organiser une réunion le 06/11/2018 : autour des Président et Vice-Président, accompagnés des 3 Directeurs de services, figuraient 3 membres du Centre Social (Présidente, Directrice intérimaire et Vice-Présidente), 2 membres de Léo Lagrange (Directrice Régionale et Responsable R.H.), ainsi que tous les personnels des 4 structures et la Coordinatrice Petite Enfance.

Les objectifs majeurs de ce rendez-vous étaient :

- Une présentation mutuelle des 2 associations,
- Une première rencontre des personnels de Montfort et Connerré avec « Léo Lagrange »,
- Une première information du rôle futur de la Coordinatrice.

Cette réunion a permis de répondre à certaines questions importantes pour les agents tant au plan :

- Statutaire (salaires, congés, formations...)
- Qu'organisationnel (liberté pédagogique, poursuite des projets...).

La Coordinatrice, (qui sera en régie directe comme le Relais Assis-tantes Maternelles dès le 01/01/2019), a indiqué sa volonté de faciliter et coconstruire des projets communs aux 4 structures, aller vers plus de parentalité, créer plus de lien élus-agents, aller vers les acteurs culturels (services communaux, bibliothèques, les écoles, les associations...)... Les élus formulent ce vœu que le très bon service public rendu à ce jour soit encore meilleur demain. Les élus tiennent à remercier tous les personnels de nos 4 multi-accueils, ainsi que le Réseau Assistantes Maternelles Parents Enfants et la Coordinatrice, pour l'ensemble du travail fourni et les résultats obtenus. Ils sont convaincus que chacun(e) contribuera à optimiser ce service « Petite Enfance ».

Nota-Bene : Quid du choix des structures au regard de la qualité et du prix ?

Rappel : notre CCTAP indiquait 60 % de valeur qualitative et 40 % pour le prix. Ainsi, le Centre Social a été retenu pour Lombron (1 candidat était à - 28 % du reste à charge pour la CDC) et pour St Corneille (1 candidat à - 20). Léo Lagrange a été retenu pour Montfort (1 candidat à -10 % et pour Connerré (1 candidat à - 12 %).

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons récusé le moins disant en prix, car nous sommes, comme les municipalités, très attachés à gérer au mieux l'argent public. Mais c'est bien l'intérêt des familles et des enfants qui a prévalu.

Le service enfance jeunesse

3 de nos agents intervenaient à 100 % sur le service enfance-jeunesse ».

Seuls ces personnels ont été repris en régie directe par la CDC depuis le 1er septembre 2018. Charlotte, Valérie et Sandra sont donc devenues agents de la Communauté de Communes. Les autres intervenant(e)s sont mis à disposition de la CDC.

A noter que Valérie s'est rapprochée de son domicile en permutant avec une animatrice de Thorigné/Duë.



Grille tarifaire enfance-jeunesse

CDC Le Gesnois Bilurien		Accueil Périscolaire				Mecredis périscolaires ou extrascolaires				Alsh PVS / Été								Séjours courts accessoires à l'alsh		Séjours de vacances		Local Jeune (mercredi, vendredi, samedi en période scolaire)		
Tarif % h		9h/17h avec repas	1/2 journée matin ou après midi	repas	péri sur site ou itinérant	9h/17h avec repas	Forfait 2 jours consécutifs (15%)	Forfait 5 jours (15%)	repas	1/2 journée matin ou après midi	forfait 5 1/2 journées (15%)	péri-alsh tarif 1/2 h sur site	péri-alsh itinérant (ramassage)	tarif / journée	tarif / journée	adhésion annuelle	Animation sur inscription (sortie...) Tarif/heure	repas						
1	QF moins de 500	0,40 €	10,40 €	3,85 €	2,70 €	0,40 €	10,40 €	17,68 €	44,20 €	2,70 €	3,85 €	16,36 €	0,40 €	0,40 €	16,00 €	17,00 €	4,00 €	0,88 €	2,70 €					
2	QF 501-700	0,50 €	11,20 €	4,20 €	2,80 €	0,50 €	11,20 €	19,04 €	47,60 €	2,80 €	4,20 €	17,85 €	0,50 €	0,50 €	17,00 €	18,00 €	5,00 €	0,97 €	2,80 €					
3	QF 701-900	0,60 €	12,00 €	4,55 €	2,90 €	0,60 €	12,00 €	20,40 €	51,00 €	2,90 €	4,55 €	19,34 €	0,60 €	0,60 €	18,00 €	19,00 €	6,00 €	1,05 €	2,90 €					
4	QF 901-1100	0,70 €	12,80 €	4,90 €	3,00 €	0,70 €	12,80 €	21,76 €	54,40 €	3,00 €	4,90 €	20,83 €	0,70 €	0,70 €	19,00 €	20,00 €	7,00 €	1,14 €	3,00 €					
5	QF 1101-1300	0,80 €	13,60 €	5,25 €	3,10 €	0,80 €	13,60 €	23,12 €	57,80 €	3,10 €	5,25 €	22,31 €	0,80 €	0,80 €	20,00 €	21,00 €	8,00 €	1,22 €	3,10 €					
6	QF 1301-1500	0,90 €	14,40 €	5,60 €	3,20 €	0,90 €	14,40 €	24,48 €	61,20 €	3,20 €	5,60 €	23,80 €	0,90 €	0,90 €	21,00 €	22,00 €	9,00 €	1,31 €	3,20 €					
7	QF >1500	1,00 €	15,20 €	5,95 €	3,30 €	1,00 €	15,20 €	25,84 €	64,60 €	3,30 €	5,95 €	25,29 €	1,00 €	1,00 €	22,00 €	23,00 €	10,00 €	1,39 €	3,30 €					

Hors CDC		Mecredis périscolaires ou extrascolaires				Alsh PVS / Été								Séjours courts accessoires à l'alsh		Séjours de vacances		Local Jeune (mercredi, vendredi, samedi en période scolaire)		
Tarif % h		9h/17h avec repas	1/2 journée matin ou après midi	repas	péri sur site ou itinérant	9h/17h avec repas	Forfait 2 jours consécutifs (15%)	Forfait 5 jours (15%)	repas	1/2 journée matin ou après midi	forfait 5 1/2 journées (15%)	péri-alsh tarif 1/2 h sur site	péri-alsh itinérant (ramassage)	tarif / journée	tarif / journée	adhésion annuelle	Animation sur inscription (sortie...) Tarif/heure	repas		
1	QF moins de 500	0,48 €	12,48 €	4,62 €	3,24 €	0,48 €	12,48 €	21,22 €	53,04 €	3,24 €	4,62 €	19,64 €	0,48 €	0,48 €	19,20 €	20,40 €	4,80 €	1,06 €	3,24 €	
2	QF 501-700	0,60 €	13,44 €	5,04 €	3,36 €	0,60 €	13,44 €	22,85 €	57,12 €	3,36 €	5,04 €	21,42 €	0,60 €	0,60 €	20,40 €	21,60 €	6,00 €	1,16 €	3,36 €	
3	QF 701-900	0,72 €	14,40 €	5,46 €	3,48 €	0,72 €	14,40 €	24,48 €	61,20 €	3,48 €	5,46 €	23,21 €	0,72 €	0,72 €	21,60 €	22,80 €	7,20 €	1,26 €	3,48 €	
4	QF 901-1100	0,84 €	15,36 €	5,88 €	3,60 €	0,84 €	15,36 €	26,11 €	65,28 €	3,60 €	5,88 €	24,99 €	0,84 €	0,84 €	22,80 €	24,00 €	8,40 €	1,37 €	3,60 €	
5	QF 1101-1300	0,96 €	16,32 €	6,30 €	3,72 €	0,96 €	16,32 €	27,74 €	69,36 €	3,72 €	6,30 €	26,78 €	0,96 €	0,96 €	24,00 €	25,20 €	9,60 €	1,46 €	3,72 €	
6	QF 1301-1500	1,08 €	17,28 €	6,72 €	3,84 €	1,08 €	17,28 €	29,38 €	73,44 €	3,84 €	6,72 €	28,56 €	1,08 €	1,08 €	25,20 €	26,40 €	10,80 €	1,57 €	3,84 €	
7	QF >1500	1,20 €	18,24 €	7,14 €	3,96 €	1,20 €	18,24 €	31,01 €	77,52 €	3,96 €	7,14 €	30,35 €	1,20 €	1,20 €	26,40 €	27,60 €	12,00 €	1,67 €	3,96 €	



Séjours hiver 2019

La CDC prépare sa 2^{ème} saison de séjours hiver !

Séjours du 11 au 16 février 2019

Les 8-11 ans iront aux Establies.

Joindre Emilie au : 06 15 45 36 55.

Les 12-15 ans iront à Super Besse.

Joindre Virginie au : 06 83 08 46 65.

En juillet et août 2018, la municipalité a organisé ses derniers ALSH. Sandra a dirigé celui de juillet et Alban détaché de Saigné, a géré celui d'août. Dorénavant, c'est la CDC qui aura à gérer les ALSH, comme elle le fait déjà aujourd'hui pour les séjours. ☺

Gesnois Bilurien
Intercommunal

Communauté de Communes
Le Gesnois Bilurien
Parc des Studios
71430 MONTFORT LE GESNOIS

Séjours hiver 2019

Du lundi 11 février
au samedi 16 février

Séjour Les Trappeurs du Mont Mézenc
(8/11 ans)

Séjour Glisse
(12/15 ans)

Les Establies
Ski de Fond, Chiens de Traineaux, Randonnée Raquettes, Grand Jeu du Pieur, Luge, Jeux de neige, découverte du Village, animations et veillées.

Besse/Super Besse
Ski Alpin, Randonnée Raquettes, Jeux de neige, Luge, découverte de la Ville de Besse et St Anaraise, animations et veillées.

As plaisir de le retrouver !

CONTACTS SÉJOURS
Emilie : 06.15.45.36.55
ou Virginie : 06.83.08.46.65
sejours@cc-gesnoisbilurien.fr

Préinscriptions
Mardi 8 janvier 2019 : 17h/18h à la Salle Michel Berger de Saigné l'Étoile.
Mercredi 9 janvier 2019 : 18h/19h au Service Jeunesse de Saigné.
Jeudi 10 janvier 2019 : 17h/18h aux Antennes Communales, Parc des Studios, de Montfort le Gesnois.

30 places pour les 8/11 ans.
30 places pour les 12/15 ans.
Transport en car, hébergement en centre de vacances, prestations incluses (café, location du matériel...).

Tarif : CDC séjours de 160 à 220 €. Modulation des tarifs selon le quotient familial (1^{er} tranche).

Détail dans le règlement intérieur accessible sur le site www.cc-gesnoisbilurien.fr (rubrique Jeunesse).



Perche Sarthois

Des aides pour les artisans et les commerçants

Le Pays du Perche Sarthois est une structure de coopération et de mutualisation pour la mise en œuvre de projets de développement du territoire. Les adhérents sont les Communautés de communes Maine Saosnois, Gesnois Bilurien, Huisne sarthoise, Vallées de la Braye et de l'Anille et le Conseil départemental de la Sarthe. Le territoire regroupe 87 communes et près de 84 000 habitants.

Le Perche Sarthois mène des missions principalement :

- de valorisation du patrimoine, dans le cadre de son label Pays d'art et d'histoire,
- de développement de l'offre touristique locale et de la promotion touristique,
- dans le domaine de l'environnement et du développement durable,
- pour la mise en oeuvre de politiques contractuelles, avec l'Europe, l'Etat et la Région. ☺

Prolongation du MACS

(Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural.)

Des aides pour les artisans et commerçants

Le Perche Sarthois mène deux dispositifs d'aides financières, l'un régional, l'autre européen, à destination des entreprises artisanales et commerciales. Ces aides sont destinées à accompagner les projets d'investissement des entreprises locales, s'agissant d'acquisitions de matériels professionnels neufs ou d'aménagement de locaux. Le taux d'aide est de 30%, pour une subvention maximale de 15 000 €. Artisans, commerçants, n'hésitez pas à nous contacter pour faire le point sur votre projet. ☺

Guide-conseil habitat durable,

Une nouvelle publication : Restaurer, construire, habiter en Perche Sarthois

Après la publication d'un premier guide-conseil en 2003, ce document de 58 pages richement illustré d'exemples locaux est un recueil de connaissances liées à l'expertise développée au sein du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois en matière d'urbanisme, de construction et surtout de restauration de l'habitat. S'il ne donne pas de recettes toutes faites, ce guide propose des clés de compréhension de l'architecture du territoire et un cheminement méthodologique pour aborder les projets de construction et de restauration. Sorte de vademécum des questions à se poser en matière d'habitat, ce guide-conseil est disponible gratuitement en version papier, au Perche Sarthois ou dans les mairies et en version numérique sur le site internet (rubrique brochure / Pays d'art et d'histoire). ☺



La nouvelle édition 2018 du Guide Rando du Perche Sarthois est disponible !

Edité pour la première fois en 2011, le Guide Rando du Perche Sarthois fait peau neuve et revient en cette fin d'année 2018. Pour cette nouvelle édition, le Perche Sarthois a sélectionné 46 circuits de randonnée pédestre sur des critères précis. Ceci afin de garantir des itinéraires de qualité, entretenus et correctement balisés. 6 nouveaux circuits identifiés sur les communes de Bessé-sur-Braye, Boessé-le-sec, Courcemont, Sillé-le-Philippe, Surfonds, Saint-Gervais-de-Vic et la Chapelle-Huon font leur apparition. Au fil des 600 kilomètres de sentiers, parcourez les vertes vallées et collines boisées qui font la réputation du Perche Sarthois, un territoire où il fait bon vivre et randonner. Disponible en office de tourisme et dans les sites partenaires au prix de 6 €. ☺



Pour tout renseignement complémentaire :
Pays du Perche Sarthois, 24 avenue de Verdun,
72 404 La Ferté-Bernard
02.43.60.72.77
www.perche-sarthois.fr
www.facebook.com/perchesarthois




Le comice agricole cantonal à Saint Mars la Brière, les 7 et 8 septembre 2019

Les Comices Agricoles sont une institution dans notre canton et dans toute la France.

Depuis la révolution, ces rassemblements d'agriculteurs ont pour but d'améliorer leurs techniques de productions. Malgré les difficultés auquel est confronté le monde agricole, il doit faire face à des enjeux majeurs liés, entre autres, aux exigences de qualité alimentaire, aux impératifs sanitaires et à la transition écologique. Les comices agricoles mettent en avant le savoir-faire d'hier, d'aujourd'hui et de demain de nos agriculteurs. Ces rassemblements traditionnels se sont étoffés au fil du temps et présentent aujourd'hui les commerçants, les artisans, les entreprises et les associations de notre territoire. Ils sont devenus un lieu d'échange et de rencontres avec les acteurs économiques et les citoyens. Les comices agricoles cantonaux sont organisés par l'Association Cantonale du Comice et par une commune du canton. C'est Saint Mars la Brière, associée à la commune de

Soulitré, qui organisera le Comice Agricole Cantonal de 2019 qui se déroulera les 7 et 8 septembre 2019. Durant ces deux jours de festivités, un concours agricole, des spectacles, des expositions, des animations... seront organisés pour le plaisir de tous. Ces deux journées seront, sans nul doute, des journées fortes pour nos deux communes. Nous aurons besoin de l'énergie de tous pour réussir cet événement qui ne se déroule dans notre commune, que tous les dix ou douze ans. La bonne humeur et la convivialité seront les fils conducteurs de cette organisation pour tous les bénévoles qui participeront à ces moments de rencontre et de partage.

Rejoignez-nous ! Inscription en mairie. 



LES
COMITÉS
DE BASSIN

Donnez votre avis SUR L'AVENIR DE L'EAU

2 NOV. 2018
> 02 MAI 2019



POURQUOI VOUS DEMANDER VOTRE AVIS ?

La qualité de l'eau, les enjeux écologiques, d'adaptation au changement climatique, de santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Sous l'action de politiques publiques, des défis trouvent des solutions.

Depuis plusieurs années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Aujourd'hui, nous avons identifié un certain nombre d'enjeux relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années à venir, et nous souhaitons recueillir votre avis, bien en amont, sur ces sujets.

Qui vous consulte ?

Les comités de bassin et l'État.
Le comité de bassin Loire-Bretagne, "parlement local de l'eau", réunit les représentants des collectivités locales, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs et des associations, de l'État, à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Sur quoi êtes-vous consulté ?

Pour élaborer le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour les années 2022 à 2027, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État identifient dès maintenant les enjeux auxquels il faudra répondre. C'est donc bien en amont que nous demandons votre avis, pour identifier les défis à relever. Ces enjeux, et les pistes d'action identifiées, sont détaillés dans deux documents : les documents des questions importantes auxquelles le futur plan de gestion des eaux et celui des risques d'inondation devront répondre.

A quoi vont servir vos avis ?

Tous les avis seront analysés. Le comité de bassin et l'État les prendront en compte et pourront décider de modifier ou compléter les documents des questions importantes sur lesquels ils se baseront pour élaborer le plan de gestion des eaux et le plan de gestion des risques d'inondation.

➔ Répondez en ligne sur

www.prenons-soin-de-leau.fr

Qui peut répondre et comment ?

Tous les habitants du bassin. Toute collectivité, association, entreprise ou groupe d'acteurs identifiés. Plusieurs possibilités pour donner votre avis :

- répondez en ligne sur www.prenons-soin-de-leau.fr

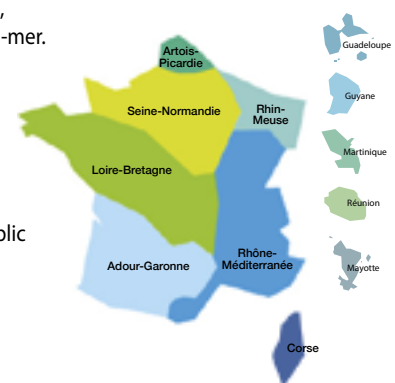
- formulez une contribution libre sur papier ou par courriel à sdage@eau-loire-bretagne.fr

La gestion de l'eau, comment ça marche ?

Les bassins hydrographiques : territoires de la gestion de l'eau

Les bassins hydrographiques sont délimités par la ligne de partage des eaux superficielles ruisselant vers les rivières et la mer.

Nous comptons 12 bassins, 7 métropolitains et 5 outre-mer. Dans chacun, le comité de bassin, qui regroupe tous les usagers de l'eau, fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau. L'agence de l'eau, établissement public du ministère en charge du développement durable, finance les actions de protection de l'eau.

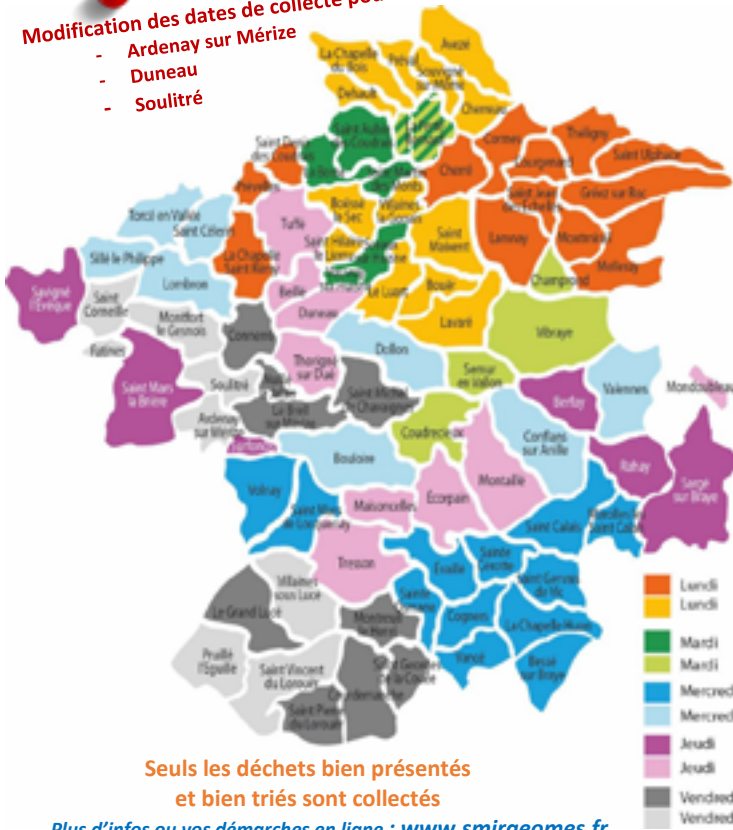




2019

Attention
Modification des dates de collecte pour :

- Ardenay sur Mériže
- Duneau
- Soultré



Seuls les déchets bien présentés et bien triés sont collectés

Plus d'infos ou vos démarches en ligne : www.smirgeomes.fr

Jour de collecte de votre commune

Sacs jaunes et bacs sont collectés le même jour

Janvier							Février							Mars						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					29	30	31					29	30	31				

Avril							Mai							Juin						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30						29	30	31					29	30	31				

Juillet							Août							Septembre						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					29	30	31					29	30	31				

Octobre							Novembre							Décembre						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					29	30	31					29	30	31				

JF Jour férié = collecte reportée le lendemain

SMIRGEOMES 11 rue Henri Maubert - 72120 SAINT-CALAIS - Tél : 02 43 35 86 05 www.smirgeomes.fr

Carte d'accès obligatoire

Déchèteries - édition 2019	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BESSÉ-SUR-BRAYE Rue du Val de Braye ☎ 02 43 35 60 76	14h-18h 14h-17h	X	9h-12h	X	9h-12h	14h-17h30
LA FERTÉ-BERNARD La Champfordière ☎ 02 43 71 48 35			9h-12h / 14h-18h30 9h-12h / 14h-17h30			9h-12h / 14h-17h30
LE GRAND LUCÉ ZA La Prairie ☎ 02 43 75 94 22	9h-12h	9h-12h	14h-18h30 14h-17h30	X	14h-18h30 14h-17h30	8h30-12h
LOMBRON Le Patural ☎ 02 43 20 93 23	9h-12h	X	14h-18h 14h-17h	X	14h-18h 14h-17h	9h-12h
MAISONCELLES • BOULOIRE Le Buisson Réjoui ☎ 02 43 35 81 69	14h-18h 14h-17h	X	9h-12h	X	9h-12h	14h-17h30
MONDOUBLEAU ZA de l'Entonnor ☎ 02 54 80 79 38	14h-18h 14h-17h	X	9h-12h	X	9h-12h	14h-17h30
MONTAILLÉ • ST-CALAIS La Chasselouvière ☎ 02 43 35 76 68	9h-12h	9h-12h	14h-18h30 14h-17h30	X	14h-18h30 14h-17h30	8h30-12h
MONTMIRAIL La Bausserie ☎ 02 43 93 28 82	9h-12h	X	14h-18h 14h-17h	X	14h-18h 14h-17h	9h-12h
ST-MARS-LA-BRIÈRE L'Ouserie ☎ 02 43 82 96 41	14h-18h30 14h-17h30	9h-12h	14h-18h30 14h-17h30	X	9h-12h / 14h-18h30 9h-12h / 14h-17h30	9h-12h / 14h-17h30
SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE «Passé-Vite» ☎ 02 43 27 88 16	14h-18h30 14h-17h30	X	9h-12h / 14h-18h30 9h-12h / 14h-17h30	X	9h-12h / 14h-18h30 9h-12h / 14h-17h30	9h-12h / 14h-17h30
THORIGNÉ • CONNERRE Les Orées ☎ 02 43 82 88 47	9h-12h / 14h-18h30 9h-12h / 14h-17h30	X	9h-12h / 14h-18h30 9h-12h / 14h-17h30	9h-12h	9h-12h / 14h-18h30 9h-12h / 14h-17h30	9h-12h / 14h-17h30
TURFÉ ZA La Champ de la Croix ☎ 02 43 71 88 74	14h-18h 14h-17h	X	9h-12h	X	9h-12h	14h-17h30
VIBRAYE La Retourrie ☎ 02 43 71 29 31	14h-18h30 14h-17h30	X	14h-18h30 14h-17h30	X	9h-12h / 14h-18h30 9h-12h / 14h-17h30	9h-12h / 14h-17h30

Horaires d'ÉTÉ (à partir d'avril)
Horaires d'HIVER (à partir d'octobre)

100% plastique dur
Plateforme de banchages : obligatoire pour tout apport supérieur à 1m3

FERMETURE DES PORTES 5 MINUTES AVANT L'HEURE
FERMETURE : LES JOURS FÉRIÉS

EMBALLAGES RECYCLABLES

Jamais emboîtés ! Vides, aplatis et en vrac

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES



LES CARTONNETTES ET BRIQUES



LES SACS JAUNES

Distribués dans les mairies, ils sont **uniquement destinés à la collecte des emballages recyclables**. Les sacs doivent être bien triés, en cas d'erreur ils ne sont pas collectés.

Tout détournement de sacs jaunes pourra être sanctionné

LE BAC DES ORDURES MÉNAGÈRES

Seuls ceux fournis par le SMIRGEOMES sont collectés. A sortir la veille au soir du jour de collecte, poignée tournée vers la route, couvercle fermé et bien visible sur la voie publique. Les bacs qui débordent, les sacs au sol ne sont pas collectés.



LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : PAV

Conteneur VERT pour le verre : pots, bouteilles, flacons, bocaux.
Conteneur BLEU pour les papiers : revues, cahiers, livres.



Borne textile : Vêtements, linge de maison, chaussures par paire, en bon état ou usés. Déposés propres et secs en sacs, ils seront recyclés ou réutilisés. En savoir plus : www.lafibredufr.fr

LE COMPOSTEUR

Pour les déchets de jardin et de la cuisine. Acquisition pour 33,05 euros auprès de nos services.

LES DÉCHÈTERIES

Pour les déchets qui ne sont pas collectés avec les déchets ménagers en raison de leur volume ou de leur toxicité.



SMIRGEOMES Sac jaune : optimiser et mieux recycler

Je tiens compte de l'extension des consignes de tri



L'optimise leur utilisation

Je les mets à la collecte seulement quand ils sont **bien remplis**

L'aplatis les emballages mais je ne les emboîte pas pour garantir leur valorisation. Bien vidés et **non lavés**.

Les déchets imbriqués ne peuvent pas être recyclés



Je sépare aussi les différentes matières
(Barquette plastique sortie de l'emballage des paquets gâteaux)

Je n'en fais pas d'autres usages

Leur coût est inclus dans la taxe ou redevance acquittée, je les optimise et les économise pour un geste totalement éco-citoyen.

Le sac jaune pour les emballages, je n'en fais pas d'autre usage.

1 sac détourné par an et par habitant = 8 500 € gaspillés

Les sacs jaunes sont distribués par votre Mairie.

Seuls les déchets bien triés et correctement présentés sont collectés et recyclés

En savoir plus www.smirgeomes.fr

SMIRGEOMES Cartons et papier : 2 destinations séparées

Les cartons et les papiers représentent 25 % de nos déchets.

Nous en consommons 363 kg par an/habitant.

Séparés, bien triés et déposés dans le bon contenant → ils peuvent être recyclés et réutilisés.

De plus, les erreurs de tri sont coûteuses pour la collectivité. Les flux mal triés subissent de fortes décotes.

Au-delà de 8 % d'erreur, le repreneur chargé du recyclage refuse la reprise.



dans les bennes carton des déchèteries

www.smirgeomes.fr

Oui, tous les papiers se trient et se recyclent



Dans les containers bleus à votre disposition

SMIRGEOMES - Articles Mairies - 11 2018

SMIRGEOMES

CONSIGNES DE MISE À LA COLLECTE Pour votre environnement et la sécurité des agents

Déposez bacs et sacs, visibles, la veille au soir de la collecte

Bac avec poignée côté route et couvercle fermé

Sacs jaunes, bien triés, à côté



Les collectes peuvent se dérouler entre 3h30 et 22h.

Souvent, une seule benne assure la collecte des Ordures Ménagères (OM) et des emballages mais parfois ce sont deux camions différents qui passent.

Laissez vos bacs et sacs non collectés sortis toute la journée.



Si votre rue ou votre secteur ne sont pas collectés

Le collecteur a peut-être subi une panne ou a pris du retard

Laissez vos déchets sortis pour un rattrapage possible le lendemain.



Bien visibles, bac poignée côté route

✓ Rentrez rapidement le bac après vidage.

✓ Tout sac jaune refusé pour « erreur de tri » doit être impérativement rétrié par son propriétaire.



Évitez de tasser vos sacs au fond du bac.

Pas de sac noir en dehors du bac

L'abandon de déchets sur la voie publique en campagne comme en ville est formellement interdit et passible d'amende.

Pour vos déchets, nous avons toujours une solution.

Retrouvez toutes nos possibilités de collecte sur notre site www.smirgeomes.fr

Ensemble, préservons notre environnement et évitons la pollution

SMIRGEOMES - Articles Mairies - 11 2018

Environnement Nos déchets nous dévisagent !

En bord de route, en campagne, aux pieds des containers papiers et verre ou encore à l'entrée des déchetteries, les dépôts sauvages sont de bien piètres images.

Pour vos déchets, nous avons toujours une solution. Retrouvez toutes nos possibilités de collecte sur notre site : www.smirgeomes.fr

Tout abandon ou dépôt illégal de déchets expose à une amende pouvant atteindre 1500€ avec confiscation du véhicule. Articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.

Interdiction du glyphosate

La législation interdit depuis début janvier 2019 l'utilisation du glyphosate pour l'ensemble des particuliers et il faut s'en réjouir pour la sauvegarde de notre planète. Certes cela va changer nos habitudes, mais il est urgent, si nous voulons laisser aux générations futures une terre et des eaux moins polluées de modifier nos moyens et nos techniques pour l'entretien de nos jardins, de nos allées, de nos trottoirs ou de nos bords de route. Il nous faudra maintenant utiliser soit des moyens mécaniques ou un système de destruction par eau chaude ou brûlage. Cependant, il reste un grand pas à faire à quand l'interdiction totale du glyphosate ?



Travaux Centre bourg

Cette fois-ci, chacune et chacun ont pu constater que les premiers travaux du cœur de bourg sont bien effectifs. Au moment, où vous lirez ces quelques lignes par rapport à la rédaction de cet article, les travaux se seront poursuivis faisant découvrir ainsi l'aspect général de cette première partie de la réhabilitation.

Normalement, début janvier, l'implantation générale des parkings côté sud devra être achevée et si la météo le permet, les différents revêtements des parkings, des chaussées et des trottoirs seront réalisés. Il en sera de même pour la mise en place des noues, des plantes et arbustes.

Le début de l'année 2019 verra les travaux du côté nord concernant les emplacements de stationnement, le reprofilage des trottoirs et le coulage du nouveau revêtement de ceux-ci. Selon le planning actuel, de fin mars à fin avril il sera procédé au rochage, regarnissage et réalisation définitive de la chaussée sur le parcours de la D323.

Ces travaux seront réalisés sur trois nuits car ils nécessitent l'arrêt complet de la circulation sur cette partie de route. Une déviation complémentaire sera réalisée en plus de l'itinéraire conseillé et mise en place depuis le début du cimetière et pendant toute la durée des travaux. Au préalable, une information des dates exactes des travaux sera faite pour l'ensemble des riverains.

Après une consultation de la Gendarmerie et des services de la DDE et afin de faciliter l'accès aux commerces de la place de l'église, un arrêté (pendant la durée des travaux) de sortie sur la D 323 avec un panneau stop a été pris par le maire.

Nous recommandons toutefois la plus grande prudence si vous utilisez cette sortie. Merci beaucoup à toutes et tous de rester fidèles à nos commerces et services pendant cette phase de travaux. 🍌

Travaux

Réalisations 2018

Les premiers lampadaires solaires de la commune sont installés chemin de la Crépinrière.

Les travaux d'enfouissement des réseaux ont perturbé la circulation sur le chemin de la Crépinrière pendant une partie de l'année 2018, mais nous avons profité de ces travaux pour faire bénéficier notre commune d'une véritable innovation : y installer des lampadaires solaires ! Si l'investissement est un peu plus coûteux que pour des luminaires classiques, les économies sur la consommation d'électricité seront sensibles pour la collectivité, et cela pour un même niveau d'éclairage. Particularité : ces luminaires ne s'éteindront pas à 23h pour se rallumer à 5h : ils auront leur intensité maximale pendant les quatre heures qui suivent le coucher du soleil et pendant les deux heures qui précèdent son lever. Pendant la nuit, l'intensité d'éclairage sera réduite à 20% du niveau nominal.

Les travaux de réfection définitive de la voirie, avec la création d'un cheminement piétonnier, seront réalisés au tout début de l'année 2019. Un grand merci aux riverains pour leur patience. Nous avons aussi profité de ce chantier pour installer deux lampadaires Impasse de la Lande, impasse qui jusque-là ne bénéficiait d'aucun éclairage.

Quelques repères en matière de coût

	Coût TTC (en euros)
Enfouissement des réseaux EDF	7 200
Enfouissement du réseau Orange	20 000
Réfection de la voirie, avec création du cheminement piétonnier et réparations du réseau d'assainissement	86 000
Eclairage public	38 400

Soit un total de 151 600€ TTC. ☛

Fin des travaux de réfection de la salle des châtaigniers.

La remise à neuf de la salle des Châtaigniers, engagée en 2017 s'est soldée en 2018 par le ponçage et la vitrification du parquet. Merci aux utilisateurs de respecter ces travaux et de veiller à une utilisation conforme à la destination de cette salle (aucun bric à brac ne sera autorisé...).

Ce chantier a coûté 5000€ TTC. ☛

Poursuite de la réfection des peintures de l'école maternelle.

2018 aura vu la réfection des peintures de la bibliothèque et des locaux des enseignants et des ATSEM. Les travaux réalisés dès la sortie des élèves début juillet ont permis de permettre la rentrée dans les meilleures conditions possibles pour le personnel enseignant et ATSEM.

Coût des travaux : 13 000€ TTC ☛

Création d'un cheminement piétonnier et cyclable entre le lotissement de l'Ouserie et les Sittelles.

Depuis le début du mandat, nous avons le projet de créer un cheminement protégé entre l'Ouserie et les Sittelles. Le Chemin rural n°51 était « oublié » depuis de nombreuses années. Pour pouvoir rouvrir ce chemin, il était nécessaire de commencer par un débroussaillage et la réfection de la clôture le long de la ligne SNCF. Nous avons réussi à négocier un partenariat avec la SNCF qui a pris à sa charge : le débroussaillage, le curage du fossé et la réalisation de la clôture sur la moitié de la longueur entre la déchetterie et l'Ouserie. Grâce à ce partenariat, la réalisation de la clôture a pu être réalisée (Coût pour la collectivité 14 850€ TTC) et nous réaliserons en 2019 le cheminement cyclable entre l'Ouserie et la déchetterie. ☛



Travaux de voirie 2018

Le programme des travaux de voirie 2018 prévoyait les travaux suivants : la réfection de la rue des Vergers, du chemin de la Garenne côté Route de la Vallée, la réfection de l'impasse des Goberies et le reprofilage de la route des Loudonneaux et de la Route du Bourray. En fonction des conditions météorologiques, ces travaux pourraient être menés début 2019.

Coût de ces travaux : 44 000€ TTC. ☛



Parking de la gare

L'aménagement du parking près de la gare est terminé. Il s'adresse aux usagers de la gare, mais aussi aux adeptes du covoiturage. Il a été aménagé grâce à l'aide du conseil régional. Le coût total des travaux est de 22863,84 € TTC, dont 6132,90 € de subvention de la Région Pays de Loire, et 5000 € provenant des amendes de police.

La signalétique de la zone de covoiturage a été réalisée avec l'aide du Pays du Mans.

Cette nouvelle zone de parking est dorénavant à votre disposition. Faites-en le meilleur usage ! ☛



Urbanisme Cimetière

La commission Urbanisme – Espaces verts s'est réunie deux fois pour traiter des problématiques des cimetières (centre bourg et St Denis du Tertre) avant de faire des propositions au maire et au conseil municipal.

A ce jour, la municipalité répond à la réglementation en vigueur à savoir d'offrir soit :

- Une sépulture en pleine terre
- Une sépulture dans un caveau
- Une sépulture par dispersion des cendres dans le jardin du souvenir
- Une sépulture par dépôt d'une urne dans le columbarium.

Cependant, il est important et primordial de répondre au changement sociétal des pratiques et formes d'inhumations suite au développement de la crémation et ainsi d'être en mesure de répondre aux souhaits et attentes des concitoyens de la commune.

La loi stipule que le respect de la personne doit être maintenue quelle que soit la forme d'inhumation souhaitée par le défunt ou choisie par sa famille. De ce fait, la commission a proposé au conseil municipal d'ajouter aux formes actuelles d'inhumation deux autres formes à savoir :

- De permettre de déposer une urne contenant les cendres du défunt dans un « cavurne ». Un cavurne est un petit caveau de 0.40 ou 0.60 m au cube pouvant recevoir plusieurs urnes normalisées.
- De permettre de fixer et coller une mini pierre tombale contenant une urne sur un caveau familial. ☺

Numérotation métrique

Un nouveau programme pour 2019

La mise en place de la numérotation métrique va se poursuivre dans notre commune.

Un rappel, cette mise en place de la numérotation métrique est un élément facilitateur et indispensable pour tous les services de secours et tous types de livraisons, elle permet aussi d'anticiper l'arrivée de la fibre sur notre commune.

Le nouveau programme mis au budget 2019 sera effectif au cours de l'année 2019. Ce programme 2019 concernera le secteur Ouest et Est de la commune, à savoir du côté du chemin de Champagné, des Maisons Rouges, de la route de Paris, de quelques lieux de la Pécardière et quelques maisons isolées.

Lors de la mise en place effective de cette nouvelle numérotation, chaque propriétaire et/ou locataire recevra au préalable un courrier l'informant de la date de mise en application, ainsi que des informations et consignes inhérentes à celle-ci. A l'issue de cette mise en place, vous aurez quelques formalités administratives et privées à effectuer dans les meilleurs délais (informations déjà données dans un précédent bulletin).

Pour mémoire, la commune se charge d'informer les entités ou organismes suivants : au CFP (centre des finances publiques « Impôts et Cadastre »), Le SDIS (service de secours « pompiers »), La Gendarmerie, la CAF, l'INSEE, l'IGN, Le service de localisation GPS, ENEDIS (ErDF et GrDF), la Poste et Géoposte, France Télécom, VEOLIA.

Merci beaucoup à tous les élus de la commission Urbanisme Espaces verts pour leur contribution à la distribution des plaques et documents lors de la mise en place de la numérotation métrique côté nord de la commune. ☺

En pratique

Un nouvel appel au civisme de chacun

Nous sommes souvent interpellés par des habitants du bourg qui réclament que leur trottoir soit désherbé, balayé, démoussé, déneigé... Nous souhaitons vous rappeler qu'il appartient à chaque riverain d'entretenir la part de trottoir (ou de berme hors agglomération) qui longe sa propriété (l'usage de désherbant est interdit sur le domaine public). Cette obligation du code de la voirie est confirmée par l'arrêté municipal n°2018-192.

Un balayage du trottoir la veille du passage de la balayeuse en rejetant les détritiques au caniveau (sauf dans les avaloirs) est une piste... Merci donc à chacun de contribuer à ce que notre commune soit propre et accueillante. ☺

Vie sociale

Gala des séniors



50 participants ont eu plaisir à découvrir « succès mélodies » à la rotonde du Mans. Pour 2019, vous devez vous inscrire avant le 15 octobre 2019. Les personnes qui souhaitent assister et qui n'ont pas la possibilité de se rendre à la salle du Narais pour emprunter le car, doivent se faire connaître en mairie. Elles seront prises en charge à leur domicile. 🍷

Seniors en vacances – séjour ANCV 2019

Le séjour se déroulera à Morzine du 22 au 29 juin 2019 à Morzine (8 jours/7 nuits). Hors frais de transport (car) et taxe de séjour – Imposable 402 € . Non imposable 242 € Le prix du séjour comprend : l'hébergement, les visites, la nourriture, Espace bien être (sauna, hammam, jacuzzi) en illimité. **Se faire connaître avant le 28 février 2019.** 🍷

Repas des retraités

Le repas des retraités briérois se déroulera le 10 mars 2019 et sera animé par Patrick Caron. Inscriptions avant le 30 avril 2019. Gratuit pour les + 70 ans. Vous avez la possibilité de vous faire accompagner par votre famille ou votre auxiliaire de vie.

Complémentaire santé

Complémentaire santé à un prix négocié au profit des retraités, agriculteurs, artisans, non salariés. Votre dépense peut être réduite jusqu'à 30%. Alors n'hésitez pas à comparer vos garanties actuelles auprès d'AXA M. Vidis 09 70 80 84 72 ou 06 62 42 18 93 et MMA Mme Leboux 09 78 35 03 50 (agents situés à Connerré). 🍷

Transport au marché de Connerré

La commission Action sociale souhaite mettre en place le covoiturage. Si vous souhaitez proposer vos services, faites-vous connaître auprès de la mairie. Devant le peu de personnes empruntant le taxi pour aller au marché de Connerré (2 personnes = 82 € le déplacement), la commission a réfléchi à une nouvelle organisation. Elle fait appel à la mise en place d'un covoiturage, à défaut, le déplacement se fera par un élu.

Dates proposées : le 1er mercredi du mois de mai, juin, septembre, octobre. D'autres dates pourront être examinées et retenues en fonction des demandes. Inscriptions au plus tard le lundi (2 jours avant le marché). 🍷

Potager proposé à la location aux îlots

La commune dispose d'un terrain destiné au jardinage. Les jardins des îlots sont réputés pour l'excellente terre qui permet d'obtenir de très beaux légumes. Si vous êtes intéressé, vous faire connaître. 🍷

Sarth'72

Vous avez des difficultés à préparer vos repas ou à entretenir votre terrain. L'association Sarth'72 est là : 02 43 75 28 47 tous les jours de 9 h à 12 h. Une partie est déductible des impôts. 🍷

Jardin partagé

Il attend les jardiniers (matériel, graines, eau sont à votre disposition). 🍷

Téléthon 2018

Superbe ambiance et quel régal « hum le bon rougail »



Nous avons eu le plaisir de remettre la somme de 3316 € à AFM-Téléthon. Un grand merci pour votre générosité ainsi qu'à tous les bénévoles qui permettent la réussite de cette manifestation. Prochain rendez-vous le 7 décembre 2019, à noter sur vos agendas. 🍷

Vie sociale

Cercle bleu

Don d'organes : avoir le libre choix, ne pas laisser aux membres de sa famille de prendre cette difficile et douloureuse décision.

Pourquoi la municipalité vous propose une incitation à cette démarche civique

Parce que :

- La municipalité a ce devoir de contribuer à l'information.
- Le pouvoir de police du maire a aussi pour objet de faire prendre conscience à chaque usager des dangers de la route et des conséquences induites lors d'un accident grave.
- Cette démarche est en cohérence avec les orientations prises de poursuivre la sécurisation de la circulation sur son territoire et notamment dans le cœur de bourg.
- Se positionner est une démarche civique forte et permet de ne pas laisser à sa famille cette difficile et pénible décision.
- Cette association permet d'exprimer son choix personnel sur le prélèvement d'organes dire Non ou Oui.

L'objectif principal de l'association du Cercle Bleu est d'inciter les citoyens à cette démarche civique de se positionner, sans être jugé, quel que soit son choix.

Pour ce faire, une information est faite par l'intermédiaire de ce bulletin municipal et des panneaux de signalisation à connotation civique invitant tout citoyen à se positionner CONTRE ou POUR le prélèvement d'organes, seront mis en place à chaque entrée de la commune sur la départementale D323.

Pour que soit respecté le choix de chacune et chacun, l'enregistrement sur le site du cercle Bleu permet d'obtenir une carte de positionnement + 2 autocollants (reconnus par les Autorités).

Vous pouvez vous inscrire sur le site internet suivant : www.cerclebleu.eu

PS : pour les personnes n'ayant pas de possibilités informatiques mais ayant le souhait de s'inscrire merci de prendre contact avec le Maire en charge du CCAS. (

Vie locale

Concours Fleurissement 2018



La municipalité remercie les Briéroises et Briéris qui ont participé au concours de fleurissement 2018. C'est avec plaisir, que nous avons enregistré 18 inscriptions au concours 2018. Le jury intercommunal a été réuni le 26 juillet 2018 pour procéder à la notation de chaque lieu fleuri ou paysagé.

Pour la seconde fois, les participants avaient le choix entre deux catégories.

Palmarès de la catégorie « maisons fleuries 2018»

1 : FROGER Robert & Paulette, 2 : BIGOT Gérard, 3 : MESNEAU Mireille, 4 : TABAREAU Marcel, 5 : GRANDIN Joël, 6 : BOULAY Josiane, 7 : ROUAULT Liliane & Albert, 8 : HENRY Lucien, 9 : LHUISSIER Bruno, 10 : HOUDAYER Christophe.

Palmarès de la catégorie « maisons paysagées 2018»

1 : HAMEAU Yolande, 2 : JARRIER Daniel, 3 : LEBLOND Maryline, 4 : JOUANNE Pauline, 5 : JUBAULT Michèle & Gérard, 6 : FOURMY Daniel, 7 : TANIÈRE Françoise, 8 : NOURRY Bernard

La remise des diplômes et des bons d'achat a eu lieu le 08 Octobre 2018. Mesdames et messieurs les lauréats, Monsieur le maire et les membres de la commission Urbanisme vous remercient chaleureusement d'avoir candidaté de nouveau cette année au concours de fleurissement de notre commune, tant dans la catégorie Maisons fleuries que dans celle de Maisons Paysagées. Vous contribuez ainsi à l'embellissement et au mieux vivre de la commune. (

Centre social LARES

Un lieu d'accueil, de rencontre, d'écoute et de solidarité.

Retrouvez ces actualités sur la page facebook : Centre social LARES et sur le site internet www.cslares.fr

L'objet associatif du centre social est la proximité et le service à tous les habitants du territoire décliné au travers des différentes actions menées pour et avec les usagers.

Celles-ci s'articulent autour de 4 pôles majeurs :

- La petite enfance
- La famille
- L'insertion
- Le logement

L'association du centre social est présidée par Christine Marchand. L'équipe est composée d'une trentaine de salariés permanents auxquels s'ajoutent les bénévoles dont il faut souligner l'importance dans nos actions.

Toutes les personnes désireuses de se joindre à l'équipe seront donc les bienvenues.

En 2019, le RAMPE (réseau d'assistantes maternelles parents enfants) sera géré directement par la communauté de communes Le Gesnois Bilurien. Celle-ci a également décidé de confier la gestion des deux multi accueils de Montfort-le-Gesnois « Le Mille Pattes » et Connerré « La Maison des Lutins » à la Fédération Léo Lagrange Ouest. Nous continuerons de notre côté à gérer les structures de Lombron « Les Queniaux » et de Saint-Corneille « Le Jardin des P'tits Loups ».

Pourquoi le centre social ?

Pour pratiquer des activités de loisirs :

- Accomplir des démarches administratives
- Trouver des réponses sociales
- Rechercher des informations
- Organiser des rencontres familiales
- Etre accompagné dans la recherche d'un emploi ou d'une formation
- Donner un peu de son temps bénévolement
- Faire garder ses enfants
- Soutenir la vie associative
- Initier de nouveaux projets

Le centre social, pour qui ?

Les parents et les enfants

- aide aux départs en vacances
- ateliers loisirs familiaux

Petite enfance	
Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE) Jeux et rencontres	Vendredi de 9h30 à 11h15
Multi accueils Lombron « Les Queniaux » - La Tasse Réservation au 02.43.89.47.44	Du lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30
Saint Cornelle « Le jardin des p'tits loups » 3 allée des Hortensias Réservation au 02.43.57.05.80	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Permanences du centre social LARES	
Travaux d'aiguilles	Jeudi de 13h45 à 16h15
Épicerie Sociale et Solidaire	Mardi et samedi de 9h à 12h
Lieux d'écoute	Mardi de 9h à 12h / Samedi de 9h à 12h
Anglais Débutants Conversation	mercredi de 18h à 19h mercredi de 19h à 20 h
Atelier couture Contact 06.40.31.40.11	jeudi de 18h30 à 20h30
Petit déjeuner	1 ^{er} vendredi du mois de 9h à 10h30
Permanences du centre social LARES	
Psychologue : Mme Tep Candice	Sur rdv 06.66.59.30.28
Shiatsu : Mme Landry Nathalie	Sur rdv 06.82.90.77.20
Hypnose Ericksonienne : M. Léger Jean Pierre	Sur rdv 06.25.66.37.71
Conciliateur de Justice : M. Boulay	1 ^{er} mardi et 3 ^{ème} jeudi De 9h à 12h rdv au 02.43.76.70.25
CIDFF : Mme Causy	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardis sur rdv 02.43.76.70.25
Alcool Ecoute :	2 ^{ème} mardi à 20h salle Thoury
Weight Watchers :	Mardi de 17h30 à 20h Salle Thoury
Naturopathie et ateliers cuisine : Mme MANGA	Sur rdv 06.63.77.80.60
Gym douce : Mme Durand-Lebeau	Mercredi de 19h45 à 20h45 06.58.63.31.00
PMI Pesée :	1 jeudi sur 2 sur rdv 02.43.89.50.29
Assistante sociale : Mme Marquetin	Jeudi de 9h à 12h sur rdv
CARSAT	1er mardi du mois sur rdv
Familles rurales : Mme Cissé Contact : 02.43.39.75.01	Mardi de 14h à 16h
Mission Locale	Sur rdv 02.43.71.70.33
SATIM (info diabète)	Mardi de 14h à 17h

Les services du centre social LARES Montfort :

Lieu d'écoute, épicerie sociale et solidaire, ateliers loisirs créatifs, Scrapbooking, repair café, anglais, Gym douce, Shiatsu, hypnose, multi-accueils (Lombron, St Corneille).

Les permanences au centre social LARES :

Conciliateur de justice, CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles), Psychologue, Alcool écoute, Assistante sociale, SATIM, WEIGHT WATCHERS, Naturopathe, CARSAT, Familles rurales, Mission locale, PMI pesée. ☎

Restauration scolaire

Mon Restau Responsable

La Municipalité a étudié, il y a 2 ans, et sous l'égide du Perche Sarthois, un appel à projets relatif à l'approvisionnement pour la cantine en circuit court et/ou bio.

Un groupe de 7 communes de l'Est du Perche s'est engagé totalement dans la démarche. A l'ouest, les communes a priori intéressées (Connerré, Montfort, St Mars...) étaient trop engagées avec des prestataires ou des marchés pour envisager une coopération à court terme. Toutefois, la volonté existait et a connu une validation au conseil municipal du 24 mai 2018. Elle s'est manifestée dès juin, où les marchés pour l'approvisionnement quant à la restauration, outre les lots classiques, indiquaient un lot inédit à St Mars : épicerie bio.

Depuis, le Perche a lancé une nouvelle approche : « Mon Restau Responsable ».



De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de disposer d'un cadre d'analyse pour dresser l'état des lieux du service de restauration : une auto-évaluation réalisée par notre agent.

Cet autodiagnostic sera suivi d'une visite technique d'un « pair » exerçant sur le territoire. Ces regards croisés permettront d'affirmer les points forts et les points faibles.

Il s'agira alors de définir et prioriser des axes d'amélioration. Un groupe de 3 élus, 3 agents, 2 usagers et 1 expert(e) aura à les proposer.

Un engagement sera labellisé « Mon Restau Responsable » et connaîtra une communication publique. Tous les 2 ans, le « contrat moral » sera évalué et soumis au même parcours : diagnostic, choix des axes.

Concrètement, il se passe quoi ?

Déjà, un marché modifié en adéquation avec la loi sur la quantification des circuits courts et/ou bio. Dans le droit fil du Conseil du 24 Mai 2018, on va s'orienter vers un repas non carné de manière régulière. Sylvie et les membres de la commission ont repéré un certain nombre de plats végétariens. Outre le déjà fameux « Chili Sin Carne » de Sylvie, 6 recettes ont retenu notre attention. Sylvie les adaptera : en effet, elle connaît nos enfants et leurs goûts, et par ailleurs, elle tiendra compte de leur faisabilité, eu égard à nos locaux, nos outils, nos personnels...

Quelques recettes, ne serait-ce que pour faire saliver : Tajine de semoule aux légumes, Lasagnes de légumes, Bolognaise de légumes,... Sylvie s'attache à rédiger les fiches techniques et sollicitera un(e) diététicien(ne) pour valider l'équilibre alimentaire. Ce choix de 7 recettes permettra d'inscrire un plat non carné hebdomadaire et de les faire tourner sur les périodes scolaires de 7 semaines.

On peut remarquer que le moindre coût des repas végétariens contrebalanceront les tarifs supérieurs de l'épicerie bio. Vous pouvez compter sur vos élus et vos agents pour surveiller les lignes budgétaires. ☺



Équilibre alimentaire

Et si on mangeait moins de viande au restaurant scolaire de Saint Mars la Brière ?

Sylvie Vernhettes, chef cuisinière, a déjà impulsé la démarche avec ses recettes que les enfants ont pu apprécier depuis plusieurs années. Comme par exemple le Chili sin carné (recette proposée également lors de notre dernière journée citoyenne), ou encore le tajine de légumes servi le lundi 3 décembre.

Nous allons progressivement servir un plat non carné par semaine, comme l'ancien ministre de l'écologie l'avait suggéré et selon les nouvelles recommandations qui tendent vers une consommation renforcée de légumineuses (lentilles, fèves, pois, haricots...) et de produits céréaliers moins raffinés (les aliments complets ou semi-complets pour les pâtes, riz, pain...).

Aujourd'hui cinq recettes « sans viande » ont été retenues et validées pour leur apport suffisant en protéines. Bien-sûr et comme à son habitude, la chef cuisinière tiendra compte des goûts des enfants pour adapter ou retirer les recettes qui ne seront pas appréciées.

Pourquoi ce choix ?

Préserver la santé des enfants : en intégrant de nouveaux produits de qualité, car notre engagement est de continuer à intégrer des produits locaux et ou issus de l'agriculture biologique. De plus, l'Organisation Mondiale de la Santé reconnaît que la consommation de viande est liée à des risques accrus de décès par maladie cardiaque, par diabète et d'autres maladies.

Diversifier le goût : faire découvrir ou redécouvrir d'autres aliments, par de nouvelles saveurs (épices, légumes...) de nouvelles textures plus ou moins croquantes (céréales, légumes secs...).

Contribuer à la préservation de notre planète (les vaches françaises émettent autant de gaz en un an que 15 millions de voitures).

Préserver nos ressources en eau, il faut 13.500 litres d'eau pour produire 1 kg de viande de bœuf, alors qu'il faut 590 litres d'eau pour 1 kg de blé.

Rappel sur les recommandations de consommation de viande, poisson, oeuf et abat

Quelles sont les recommandations nationales ?

Les Viandes, Poissons, Oeufs, Abats sont à consommer 1 ou 2 fois par jour. Ils apportent des protéines, nécessaires notamment au développement et au maintien du tissu musculaire.

Quelle quantité ?

Au déjeuner ou au dîner, en quantité inférieure à celle de l'accompagnement (féculents et légumes).

Pour un enfant en maternelle, une portion de 50 g par jour de viande ou de poisson suffit, ce qui équivaut à un œuf, une tranche fine de jambon ou une tranche de blanc de poulet.

Pour un enfant en école primaire, la portion est de 70g par jour de viande ou de poisson (ou 1 œuf et demi).

Floriane CHARRETIER

Diététicienne-Nutritionniste,
conseillère municipale

Sources :

INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation à la Santé)
<http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1387.pdf>

OMS

<https://www.who.int/features/qa/cancer-red-meat/fr/>

GEMRCN

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oeap/gem/nutrition/nutrition.pdf

SCIENCES ET AVENIR

https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/les-vaches-francaises-emettent-autant-de-gaz-en-un-an-que-15-millions-de-voitures_9752

Saison culturelle

Les spectacles à venir !



VENDREDI 15 MARS 2019

21h • Concert - Rock celtique

Fête de la Saint Patrick avec The ShoePolishers

Mélange de folk rock agrémenté de consonances celtiques, les concerts des ShoePolishers sont bourrés d'humour et de bonne humeur. Un Rock/Déjanto/Celtico/Festif aux paroles délirantes qui emmène le public à Blairoland, un monde imaginaire peuplé de farfelus personnages que l'on retrouve au gré des chansons. Grâce à ce mélange, à leur énergie aussi électrisante que contagieuse et à leur charisme scénique, les ShoePolishers sont passés maîtres dans l'art de déchaîner les foules. Avec 5 albums et plus de 700 concerts, un grand moment de rock et de délires en perspective. Un concert des ShoePolishers ne s'écoute pas : il se vit !



SAMEDI 11 MAI 2019

21h • Concert Nouvelle-Orléans

The Sassy Swingers

Sextet nantais au répertoire néo-orléanais des années 30 à nos jours, les « Sassy Swingers » dépeussèrent le jazz enjoué et métissé de la Nouvelle Orléans, avec dans leurs bagages tout l'imaginaire de cette ville mythique. Ça swingue, ça chaloupe, on y voit une pin-up « Sassy » à la voix sexy et des instruments insolites, le tout dans un style délicieusement rétro... Irrésistible et contagieux ! Délibérément acoustique mais résolument « swing », « The Sassy Swingers » est fidèle aux origines du jazz et remet au goût du jour la belle époque élégante, swing et « So positive » ! Véritable spectacle sur scène, ils partagent avec ferveur leurs compositions aux sonorités jazz, blues, créole, anglais et français.

Espace du Narais

Allée des Châtaigniers
72470 Saint-Mars-la-Brière
Tel : 02.43.89.70.23

f Espace du Narais

Suivez l'actualité de l'Espace du Narais !

Tarifs : 10 € sur place,
8 € en prévente, 4 € - de 16 ans

Cinéma

Cinéambul72

Rendez-vous un lundi toutes les trois semaines pour une séance digne des grands cinémas ! La séance débute à 20h00 et le prix d'entrée est de 4,50€.

Dates à venir : 7 et 28/01/2019, 18/02, 11/03, 01/04, 13/05, 3 et 24/06





Bibliothèque municipale

Le monument du mois

Lors de la semaine consacrée au circuit de 1906, la bibliothèque a présenté une animation-lecture aux bébés-lecteurs le mercredi 19 septembre. « En voiture ! » a rencontré un grand succès avec 35 spectateurs présents. Les 4 classes de maternelles ont aussi « roulé sur le circuit des 24 heures » les semaines suivantes.

Le samedi 22 septembre, la bibliothèque proposait un « quizz automobile » aux visiteurs de l'exposition et de la conférence sur le circuit de l'ACF. Des ouvrages sur le thème de l'automobile, du circuit des 24 h, et bien d'autres voitures étaient également exposés à cette occasion. 📖

Automne es-tu là ?



Cette animation-lecture pour les enfants des écoles et les bébés-lecteurs s'est déroulée pendant et après les vacances scolaires de novembre. De petits poèmes et comptines d'automne « tombaient » de branches d'arbres et étaient lus par les lectrices de la bibliothèque. 26 personnes ont repris les chansons en chœur avec elles. 📖

Conférence alimentation et santé



La bibliothèque s'est associée à « NaturoSolid'Ere » lors du salon Papaya qui se tenait le samedi 3 novembre à la salle des châtaigniers : Une conférence sur le thème de l'alimentation était organisée à la bibliothèque le matin à 11h ; Deux heures d'échanges entre les participants et l'intervenante Elisabeth Manga qui ont été passionnantes et très instructives. 📖

Bibliothèque municipale

Horaires et tarifs

Bibliothèque municipale

Espace du Narais
Allée des Châtaigniers
02 43 76 46 63
bibliotheque@smlb.fr

Horaires d'ouverture

Périodes scolaires

Mercredi : 14h à 18h30
Jeudi : 16h à 18h
Samedi : 10h à 12h

Vacances

Horaires annoncés avant les vacances

Tarifs adhésion annuelle

Gratuit jusqu'à 18 ans
Adhésion annuelle individuelle
+ 18 ans : 6 €
Adhésion annuelle Famille
(adhérents + de 18 ans) : 10,50 €
Adhésion annuelle individuelle
extérieure : 12,50 € 📖

Nouveau !

Vous pouvez maintenant consulter le catalogue de la bibliothèque en ligne :
<http://saint-mars-pom.c3rb.org/>

Bonnes recherches ! 📖



USSM Football

Saison 2018/2019

La saison 2018/2019 est répartie sur les mêmes bases que la saison précédente avec un bureau inchangé pour la 6^{ème} année consécutive pour le plus grand bonheur de son président : Claude Vernhettes.

Aux manettes donc Pascal Philipperon, Vice-Président délégué au sport et en charge du sponsoring. On en profite d'ailleurs pour remercier tous les donateurs qui nous épaulent tout au long de l'année et qui nous permettent d'exister. MERCI.

Côté administratif, on retrouve Denis Barbier pour le secrétariat et il a eu du boulot pour s'occuper des 200 licences et gérer toutes les rencontres des championnats, en moyenne 5 rencontres par week-end, il est assisté de Mathieu Barbier en tant que secrétaire adjoint. Enfin Sébastien Dufeu pour gérer la partie finances en tant que trésorier avec l'appui de Patrick Graffin, son trésorier adjoint.

Côté sportif, en charge de l'équipe première seniors masculine qui évolue en championnat régional Niveau R3, Rodolphe Agesne entraîneur général du club.

Pour l'équipe 2 seniors masculins avec à sa tête l'entraîneur adjoint Florian Vallée, cette équipe évolue en championnat départemental Niveau D2.

L'équipe 3 seniors dirigée par Adrien Paquier et Pascal Duluard à la touche évolue en championnat départemental Niveau D3.

L'équipe vétérans est toujours sous la responsabilité de Gérard Bigot avec à ses côtés Eric Bodin.

Côté jeunes, l'école de foot U7, U9, et U11 est dirigé par Valéry Chevallier, secondé par Nadine Pelouin, Karine Blot, Laurent Derouineau, ainsi qu'un service civique en la personne de Pierre Chevallier.

Pour nos équipes en entente dans le groupement du Pays des Brières et du Gesnois, les U13, U15 et U18 emmenées par Jonathan Grondin (le Breil), Olivier Joubert, Gérard Bigot et Tony Blot

Pour nos filles, on n'a pas changé une équipe qui gagne. Que ce soit pour les années collèges ou lycées, Emmanuel Médard se charge de tout.

Côté Festivités, Félicitations à la section festivités composé de Mathieu Vernhettes, Florian Vallée, Mathieu Barbier, Arthur Vernhettes, Tony Blot et Teddy Mayer avec l'appui logistique d'Alain Valente, le maître de la buvette.

Pour l'année prochaine on remet le couvert !

- 08/02/2019 : Loto
- 20/04/2019 : Soirée dansante
- 18/10/2019 : Loto
- 23/11/2019 : Repas dansant
- 06/03/2020 : Repas dansant

RÉSULTAT

- COUPE DE France 2019 : Éliminé au 6^{ème} tour

Urgent : Nous avons besoin de bénévoles pour s'occuper de nos jeunes le mercredi et le samedi. Même si le football ne vous est pas familier, de nombreuses formations de tous niveaux sont dispensées par le district et la ligue de football. Bien sûr, le club prend en charge les frais engendrés.

Pour tous renseignements sur la section foot :

Président : Claude VERNHETTES 06.42.92.84.36
 Vice-Président : Pascal PHILLIPERON 06.46.35.10.49
 Vice-Président : Tony BLOT 06.76.38.29.07
 Vice-Président : Emmanuel MEDARD 06.19.47.53.91
 Ecole de Foot : Valéry CHEVALLIER 06.8218.36.91
 Site internet : <http://ussmfootball.footeo.com>

USSM Tennis

Jouer, progresser,
se rencontrer.....



L'année sportive 2017-2018 s'est terminée par les tournois internes féminins et masculins, qui se sont déroulés sur les terrains extérieurs dans une ambiance conviviale, et ont vu les victoires de Maëlys Roumilhac et de Jérémie Maréchal.

Félicitations également à notre équipe féminine qui est devenue championne de Sarthe des « Raquettes FFT ».

La nouvelle saison 2018-2019 a commencé depuis le 10 septembre. Les cours adultes et enfants ont repris dans le gymnase ou sur les courts extérieurs en fonction de la météo.

Les cours ados et adultes assurés par Virginie Lory, diplômée d'état, ont repris le lundi soir. Cette année, 25 joueurs et joueuses se succèdent pour des cours d'une heure de 17h à 22h.

Du côté des 25 jeunes et dans la continuité de l'année passée, les cours sont encadrés le mercredi de 13h30 à 17h30 par Arnaud Goulard, Assistant Moniteur de Tennis. Nouveauté de cette saison, un cours a été ouvert le vendredi soir de 19h à 20h afin d'accueillir le maximum de jeunes.

Le championnat d'hiver a débuté en octobre et cette année, le club engage une équipe en championnat départemental masculin.



Voici les dates des rencontres programmées dans notre gymnase à St Mars :

20/01/19 : US ST MARS LB 1 / VIGILANTE MAYET 3

03/03/19 : US ST MARS LB 2 / E.S. LA SUZE 2

24/03/19 : US ST MARS LB 2 / TC PARIGNE 3

Venez encourager nos joueurs !

Autres dates à retenir :

Le 8 mars 2019 : soirée Zumba au gymnase

Courant juin 2019 : fête du tennis sur les courts extérieurs ou dans le gymnase en fonction de la météo.

Pour tous renseignements sur la section tennis :

Internet : www.club.fft/usstmarslb

Mail : ussm.tennis@hotmail.fr

Facebook : [www.facebook.com/USSM Tennis Saint Mars La Briere](https://www.facebook.com/USSM-Tennis-Saint-Mars-La-Briere)

Téléphone : 06.51.22.12.97

ORGANISÉ PAR L'USSM
SECTION TENNIS

au Gymnase de
St Mars la Brière

ZUMBA
PARTY

19h30 - 20h :
ZUMBA ENFANTS - 2€

20h15 - 21h30 :
ZUMBA ADULTES - 7€

Animé par
Céline Hervé

VENDREDI 8 MARS 2019

Illustration par mes amis en pag. www.club.fft.usstmarslb

Renseignements : 06 - 29 - 46 - 25 - 85

ussm.tennis@hotmail.fr

Judo

3 sites pour le judo club des Brières



Le Judo club des Brières est une association regroupant Champagné, Montfort le Gesnois et Saint Mars la Brière. Notre association propose des cours pour les Baby (4-5 ans) jusqu'aux adultes.

Actuellement, le Judo Club des Brières compte une centaine de licenciés dont 31 à Saint Mars la Brière. A Saint Mars la Brière, deux cours sont proposés le vendredi, au complexe des Châtaigniers :

Le cours des « Baby », pour les judokas de 4 et 5 ans, se déroule de 17h à 17h45 et est basé sur l'apprentissage du respect de l'autre. A travers le jeu et les techniques de judo, ils travaillent la psychomotricité et l'éveil. Pour les plus « Grands », le cours est ouvert aux enfants dès 6 ans, de 17h45 à 18h45.

Les cours sont assurés par notre professeur, Benoît SAMOYEAU, ceinture noire 3^{ème} Dan.

Renseignements - Denis BAUDRY 02.43.89.76.18 / 06.18.99.36.95

Votre article dans le prochain bulletin municipal

Dans le but de collecter le plus rapidement possible les articles à paraître dans le prochain bulletin municipal, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir vos textes au format word sans mise en page précise et vos photos numériques en haute résolution avant le 4 juin 2019. Attention, l'article et les photos doivent avoir pour titre le nom de l'association. L'ensemble sera à déposer auprès du secrétariat de la mairie sur clé USB ou par mail à : contact@smlb.fr

Vélo cross dyonisien

25^{ème} cyclo cross, VTT et cross pédestre

Les résultats

VTT

1 : Tommy Pouget Laval, 2 : G Pouget Saint-Vincent

Cyclo cross

1: Pierre Moret, 2 : Touchard UC Montfort

Cross Hommes

1 : Hervé Hauvieux 8 km / 32 mn, 2 : Eric Hauvieux 8 km / 32 mn, 3 : Vincent Bercy 8 km / 32 mn 45'

Cross Femmes

1 : Céline Chesneau 4 km / 21' 05, 2 : N. Tesson 4km / 21'27, 3 : N. Ribet 4km / 27'45, 4 : M. Gasnier 4km / 30'37, 5 : F. Drouet 4km / 30'45





USSM Gymnastique

Mobilité, bienfaits sur votre santé et se sentir en forme !

Nouvelle année, bonnes résolutions, envie de reprendre ou de commencer une activité physique...venez rejoindre notre association.

2 cours de gymnastique, pour hommes et femmes à partir de 18 ans, sont proposés chaque mardi, hors vacances scolaires, au complexe sportif des châtaigniers :

- de 14H00 à 15H00 pour la gym douce
- de 20H30 à 21H30 pour la gym tonique

Il reste quelques places pour le cours du soir et les inscriptions sont encore possibles, 50 € pour la période de janvier à juin, avec les 2 premières séances gratuites.

Chaque trimestre, notre association organise également une randonnée pédestre sur les chemins sarthois. Pour connaître

la prochaine destination, consultez le Commun'Infos de février. Tous les membres de la Gymnastique Briéroise vous souhaitent une très belle année 2019.

Pour tous renseignements ou inscriptions vous pouvez contacter :

Patricia POTÉ - Présidente

Tél. : 02 43 76 75 61 / 06 84 08 09 30

Claude DROUAUX - Vice-président

Tél. : 02 43 89 70 59

NaturoSolid'Ere

Salon Bio, bien-être et bien vivre Papaya

Avec la première édition du salon Bio, bien-être et bien vivre Papaya, l'association NaturoSolid'Ere a réuni 23 exposants salle des châtaigniers le 03 novembre. Ce premier rendez-vous nous a donné l'occasion de faire découvrir au public présent différentes techniques, produits et thérapies pour un bien-être au naturel et dans son habitat. Des techniques telles que le shiatsu, la fasciathérapie, l'aromathérapie étaient mises en avant par des professionnels locaux. Rendez-vous est donné les 30 et 31 mars prochain pour l'édition 2019.

Par ailleurs, avec le souci de mener des actions à la fois écocitoyennes mais permettant aussi de créer des liens l'association NaturoSolid'Ere souhaite mettre en place en 2019 :

- Des ateliers de Sylvothérapie ou l'art du bain de forêt avec des groupes d'enfants, adolescents en priorité.

- Des ateliers autour de la gestion des émotions, confiance en soi, détente etc.
- Des actions autour du recyclage et réduction des déchets.
- Un festival intitulé « Tous au Narais » proposant des spectacles musiques et danses avec pour thème « Agir pour mieux vivre avec et pour notre planète » en juin 2019.

Alors, n'attendez plus pour vous engager pour participer à l'une de ces actions rejoignez l'association naturoSolid'Ere.

Contactez-nous :

naturosolidere@gmail.com

Familles rurales

Activités culturelles et de loisirs



Théâtre

En octobre et décembre 2018 « La Comedia Del Narais » a joué « Le Château de mon père » pièce créée par les comédiens adultes écrite et mise en scène par Pierre-Yves LAROY et « Calme » pièce créée par les jeunes comédiens écrite et mise en scène par Pascaline GAUTHIER. Les représentations ont eu lieu à St Mars la Brière les vendredi 12 et Samedi 13 octobre et vendredi 14 décembre 2018, à Connerré le 28 octobre 2018. **Les cours ont lieu tous les jeudis.**

Zumba

La Zumba a commencé en septembre 2018 les lundis à la salle des Châtaigniers avec notre coach Christine dans une bonne ambiance avec 30 adhérentes, un début prometteur

Renseignements

Sébastien Claudot Tél : 06 77 50 83 81 ou Annick Pitard Tél : 06 24 69 69 95 ☎

Sur le pas des artistes

Osez et vous vous surprendrez !

L'association « SUR LES PAS DES ARTISTES » vous accueille pour des cours réguliers, des stages en journée ou demi-journée. Les cours ou stages sont ouverts à tous, enfants, adolescents et adultes.

Débutants ou confirmés, vous viendrez y pratiquer le dessin, le pastel, et les différentes techniques de la peinture, aquarelle, acrylique, gouache etc...

C'est dans une ambiance conviviale que vous pourrez exercer l'art, en toute simplicité, encadré par des artistes confirmés, et passionnés, qui vous apprendront à maîtriser toutes ces techniques.

Des STAGES sont organisés chaque semaine sur les communes de Saint Mars la Brière et/ou Montfort le Gesnois avec :

- ANGELIQUE COUDRAY de Montfort le Gesnois pour le pastel, portrait, dessin, cours enfants (cours et stages distincts)
- ALAIN BERTHELOT artiste du Mans pour l'aquarelle,
- TZAKIS artiste du Mans pour l'huile (sauf vacances scolaires), cours réguliers assurés chaque mardi de 17h30 à 20 heures à Montfort le Gesnois .



Renseignements

Annie Mercier, présidente 06 80 24 65 77 ou Monique DIVARE 02 43 89 40 52

Mail : sur-les-pas-des-artistes@orange.fr ☎

Choral'in

Des nouvelles de Choral'in



Choral'in a fait sa rentrée le jeudi 13 septembre et a démarré la saison par un concert partagé avec la chorale Arc en Ciel de Plancoët dans les Côtes d'Armor. Celui-ci a été donné à l'église de Saint-Jacut de la Mer (22) pour le plus grand bonheur des spectateurs venus nombreux. Ce fut l'occasion pour les choristes de Choral'in de se retrouver dans l'Abbaye de St Jacut pour un week-end intense et riche en partage et en échanges, et qui a permis de resserrer les liens autour des divers ateliers proposés. Même sous la pluie, le soleil était dans les cœurs.

Le 10 novembre fut un autre registre pour Choral'in. Nous avons retrouvé la troupe Capriole pour partager un Concert Renaissance à la Passerelle de Connerré. Le public a pu admirer leurs magnifiques costumes d'époque, les danses et saynettes de Capriole, en alternance avec les chants de Choral'in. La soirée, joyeuse et festive, fut très appréciée du public.

Nos projets à venir, au moment où nous écrivons cet article sont les suivants :

- Le samedi 8 décembre participation à la randonnée organisée par l' « Association du temps libre » au profit du Téléthon.
- le 10 décembre un concert à Laval avec la chorale Bis Répétita
- le 16 décembre notre traditionnel concert de Noël avec la chorale Chantelyre, de Souigné-sous-Ballon, Ce sera le 20ème concert de Noël donné par Choral'in.
- L' Œuvre DOGORA qui regroupera plusieurs chorales adultes et enfants de la Sarthe et orchestre, sous la Direction de Laurent Kieffer. A noter dès maintenant les 2 dates de concerts : le 11 mai à Ecommoy et le 26 mai à l'Abbaye de l'Epau
- Week-end de pentecôte : échange avec le Chœur de Louve (chœur d'hommes – départ 25) avec un concert qui sera donné par les 2 chorales.

Chanter dans une chorale apporte des émotions tellement intenses qu'on a du mal à s'en passer, et on peut y nouer de belles amitiés. Tout le monde peut chanter, pas besoin de connaître le solfège, alors... OSEZ ET VENEZ NOUS REJOINDRE dès janvier 2019 pour un nouveau répertoire.

Nos répétitions ont lieu tous les jeudis soir à 20H30 à la salle des Châtaigniers

Renseignements :

www.choral-in72.fr | Courriel : choral-in.72@orange.fr

Tribu Briéroise



Nouveau bureau, nouveau logo !

Depuis notre assemblée générale du 14 septembre 2018, une vingtaine de parents a rejoint l'association. Le bureau a également changé et se compose aujourd'hui de 6 membres : Floriane CHARRETIER (présidente), Emilie GOSNET, (présidente adjointe), Charlene TORTEVOIX (secrétaire), Sylvia LARQUET (secrétaire adjointe), Nicolas DEVANNE, (trésorier) et Sébastien DUFEU (trésorier adjoint).

Les nouvelles idées pour cette année 2018/2019 ne manquent pas ! Nous organisons tout au long de l'année des manifestations dans le but de faire plaisir aux enfants et de partager avec eux d'agréables moments. Les fonds récoltés sont ainsi intégralement réinvestis dans les projets mis en place par les enseignants des écoles et/ou la Tribu Briéroise.

GALETTE DES ROIS

Vendredi 18 janvier à partir de 16h30, dans le hall de l'accueil péri-scolaire : moment d'échanges et de partage avec les parents, enfants, enseignants, ATSEM et personnel communal en charge des écoles.

CARNAVAL sur le thème du « cirque »

Samedi 16 mars à 15h à la salle des Châtaigniers avec le traditionnel défilé dans les rues de la commune en compagnie du bonhomme carnaval... Allez les enfants, on met les mains dans la pâte à papier !

BRIC À BRAC

17^{ème} anniversaire le dimanche 31 mars 2019 au complexe sportif de l'Espace du Narais. Restauration sur place, buvette, manèges...

KERMESSE DES ECOLES

Samedi 22 juin à partir de 16h avec jeux, restauration sur place et animations en soirée, pour les enfants et les grands. N'hésitez pas à réserver vos places car elles seront limitées !

Rejoignez-nous sur Facebook « La Tribu Briéroise » et partagez vos idées !

Renseignements

06.11.41.25.38 (Floriane CHARRETIER - Présidente) ou par mail : latribubrieroise@gmail.com, l'adhésion est GRATUITE... bien sûr !

Annuaire

Liste des associations communales

● **COMITE DIRECTEUR USSM**

BOULARD Michel
3 rue de Lisborde
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.20.82

● **FOOTBALL USSM**

VERNHETTES Claude
14 rue des Vergers
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.23.08
Mail : vernhettes.claude@neuf.fr

● **BASKET USSM**

PAPILLON Guillaume
L'oseraie
72160 Tuffé
Tél : 06 67 63 27 61
Mail : ussm-basket@orange.fr

● **ATHLETISME USSM**

DROUET Frédérique
12 impasse des Vignes
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.27.70
Mail : ussm72athletisme@gmail.com

● **TIR A LA CIBLE USSM**

VAN RECHEM Erick
1 bis rue Ledru Rollin
72160 Connerré
Tel : 02.43.17.24.94
Mail : erickvanrechem@gmail.com

● **TENNIS USSM**

ROUMILHAC Sylvain
1648 route de St Etienne du Narais
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 02.43.89.77.26 / 06.51.22.12.97
Mail : ussm.tennis@hotmail.fr

● **GYMNASTIQUE BRIÉROISE USSM**

POTÉ Patricia
1596 route de St Etienne du Narais
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.47.51.66 / 06.68.34.34.71
Mail : raoul.pote@wanadoo.fr

● **JUDO**

Représentant Saint Mars : BAUDRY Denis
4 rue des Vergers
72470 Saint Mars La Brière
Tél : 02.43.89.76.18
Mail : denisbaudry@yahoo.fr

● **TEMP'O (DANSE)**

TARBOURIECH Stéphanie
29, rue de la Merize
72370 Le Breil sur Merize
Tel : 06.22.25.24.76
Mail : asso.danse.stmarslabriere@gmail.com

● **RECREATIVE DU HAMEAU DE SAINT DENIS DU TERTRE**

LIENARD Caroline
2093 route de St Etienne du Narais
72470 St Mars la Brière
Tél : 06.03.42.85.40

● **CHORAL'IN**

PINEAU Nathalie
10 rue des Miracles
72470 St Mars la Brière
Tél : 06.79.50.13.38

● **FAMILLES RURALES**

PITARD Annick
57 rue de Paris
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.58.91 / 06.24.69.69.95
Mail : pnenette78857@gmail.com

● **GENERATIONS MOUVEMENT**

ROUAULT Albert
2309 route du Bourray
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.53.16 / 07.85.27.77.60
Mail : alb.rou@live.fr

● **AMIS DU SITE DE SAINT DENIS DU TERTRE**

HEULIN Bernard
1490 Chemin de Mirson
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 02.43.89.46.31

● **UNC - AFN - SDF**

DUPIN Silvère
7 allée des Noisetiers
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.71.39
Mail : unc-afnstmarslabriere@orange.fr

● **A.C.P.G.**

Représente l'association
FOURMI Yvette
10 Place de l'Eglise
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 02.43.89.72.02

● **VELO CROSS DIONYSIEN**

MERCENT Jean
La Groie
72470 St Mars la Brière
Tél : 02.43.89.20.30
Mail : jean.mercent@orange.fr

● **C.O.P.B.**

(Club Omnisport de Bourray)
MAUGE Julien
20 rue des Bleuets
72160 La Chapelle St Rémy
Tél : 02.43.82.91.00 / 06.38.46.25.09
Mail : julien.mauge@arjowiggins.com

● **AMICALE PERSONNEL COMMUNAL**

LOTTIN Thierry
36 rue de Paris
72470 St Mars la Brière
Tél. : 02.43.89.70.23
Mail : mairie.stmarslabriere@orange.fr

● **LA TRIBU BRIEROISE**

CHARRETIER Floriane
625 route de la Chesnaie
72470 Saint Mars la Brière
Tel: 06.11.41.25.38
Mail : latribubrieroise@gmail.com

● **LOISIRS DU TEMPS LIBRE**

FOURMI François
10 allée des Chênes
72470 Saint Mars la Brière
Tél. : 02.43.89.71.43
Mail : francois.fourmi@orange.fr

● **ASSOCIATION REVES**

Représentante départementale
LOISON Gaëlle
11 rue du Château
72470 Saint Mars La Brière
Tél. : 02.43.76.82.60 / 06.22.97.35.41
Mail : gaelleloison@yahoo.fr

● **SUR LES PAS DES ARTISTES**

MERCIER Annie
20, résidence le Castel
72450 Montfort le Gesnois
Tel : 06.80.24.65.77
Mail : anniemichel.mercier@orange.fr

● **COMITÉ DES FÊTES**

LE GOT Jimmy
18 allée des Acacias
72470 Saint Mars la Brière
Tél. : 06.14.58.36.50
comitedesfetessaintmarslabriere@outlook.fr

● **COMITÉ DE COMMISSAIRES DE ROUTE AUTOMOBILE**

BOULAY Dany
79 Chemin de la Ricordièrre
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 02.43.89.77.74 / 06.85.70.99.71
Mail : ccra.contact@gmail.com

● **TEAM JEUDON RACING TEAM**

JEUDON Jérémie
Les Défaits
72450 Parigné l'Evêque
Tél : 06.85.70.99.71

● **ÇA VA MARS'HÉ**

MANSION Laurent
3601 route de St Denis du Tertre
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 02.43.82.53.41 / 06.07.25.35.46
Mail : laurent.mansion@orange.fr

● **BONNES ACTIONS FRANCE**

NEPOTE-CIT Olga
41 impasse du Pré des ruelles
72470 Saint Mars la Brière
Tél : 09.67.24.98.62 / 02.43.76.98.62
Mail : bonnes.actions.france@outlook.com

● **NATUROSOLID'ERE**

MANGA Elisabeth
Tél : 06.63778060
Mail : naturosolidere@gmail.com

● **ANIMAL SOUND SYSTEM**

VERNHETTES Victor
Mail : victor.vernhettes@gmail.com





RECENSEMENT

de la population 2019

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe!

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,9 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

- **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 31 tonnes de papier en 2018. On a tous à y gagner!

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**



Insee & votre commune

Vie municipale

Vos élus vous reçoivent



Patrice VERNHETTES
Maire

- Le matin du lundi au samedi uniquement sur rendez-vous.



Brigitte DE MARIA
1^{ère} Adjointe

- Voirie, Travaux, Assainissement.
- Le mardi matin et le vendredi matin uniquement sur rendez-vous.



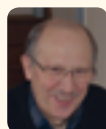
Joël JULIEN
2^{ème} Adjoint

- Education, Enfance Jeunesse, Restauration scolaire.
- lundi matin, samedi matin et sur rendez-vous.



Françoise CHÂTEAU
3^{ème} Adjointe

- Actions sociales, Emplois, Logement.
- Le samedi matin et le mercredi matin sur rendez-vous, ou les autres jours sur rendez-vous



Jean-Claude CHESNEAU
4^{ème} Adjoint

- Urbanisme, Espaces verts.
- Le lundi de 15h à 17h30 sur rdv et le samedi de 9h à 11h sur rdv.



Roselyne JALIER-POUILLET
5^{ème} Adjointe

- Sports, Loisirs, Culture, Communication.
- Le jeudi, de 10h à 12h ou les autres jours sur rdv.

Notez-le

Dates des conseils municipaux du 1^{er} semestre 2019

Jeudi 17 janvier, lundi 25 février, jeudi 21 mars, jeudi 25 avril, jeudi 23 mai, jeudi 20 juin. ◀

Élections européennes

Inscriptions sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019

En 2019 et à l'approche de l'élection des représentants français au Parlement européen, les démarches d'inscription sur les listes électorales se modernisent. Pour pouvoir voter aux élections européennes le dimanche 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Les électeurs pourront :

- s'inscrire au plus proche du scrutin, au lieu du 31 décembre de l'année précédente, actuellement. Ainsi, pour voter aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019 ;
- s'inscrire s'ils sont âgés de moins de 26 ans, sur la liste électorale de la commune du domicile de leurs parents quand bien même ils ne résident pas dans cette commune ;
- s'inscrire sur les listes électorales d'une commune dont ils sont contribuables depuis deux ans, au lieu de cinq ans auparavant ;
- déposer leurs demandes d'inscription en ligne, sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr, quelle que soit leur commune de résidence. Le dépôt au guichet de la commune ou la transmission des demandes d'inscription à la commune par courrier restent possibles ;
- vérifier, à partir de février 2019, sur demarches.interieur.gouv.fr, l'état de leur inscription sur les listes électorales et connaître, le cas échéant, leur bureau de vote. ◀

Sécurité

Petit conseil en matière de sécurité pour les piétons et cyclistes

Lors de la période hivernale, nombre de nos trajets se font de nuit... Afin d'être visible, il est rappelé à chaque piéton et cycliste de porter un gilet jaune pour être vu par les automobilistes.

Ce conseil s'adresse en particulier aux scolaires rejoignant les abribus dans les hameaux. Merci à tous les parents de bien vouloir rappeler cette bonne pratique à leurs enfants, et aussi à leur montrer l'exemple lors de déplacements piétonniers ou cyclistes en famille... ◀

État civil

29
Naissances

6 Mariages, 16 pacs,
23 Décès

Dates de balayage des rues 2019 :

9 janvier 2019, 6 février, 6 mars, 3 avril, 6 mai, 5 juin, 3 juillet, 7 août, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre, 8 janvier 2020.

Merci de déplacer vos véhicules la veille.

→ HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT

RÉSEAU HABITAT JEUNES

DU CÔTÉ DE L'HÉBERGEUR

- Vous êtes propriétaire d'un logement ?
- Une chambre inoccupée chez vous ?
- Envie de participer à une initiative innovante et solidaire ?

ACCUEILLES un jeune en recherche d'hébergement à proximité de son lieu de travail ou de formation. Vous bénéficiez d'un soutien professionnel, d'une indemnité de séjour et vivrez une expérience enrichissante !

© Habitat Jeunes

LE RELAIS HABITAT & SERVICES JEUNES
90, avenue Jean Jaurès - 72 100 LE MANS - 02 43 61 24 24
@accueil@wanadoo.fr - Plus d'info : www.lreleishabitat.fr

LE PAYS DE LA LOIRE

URHJ

→ HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT

POUR LES 15-30 ANS

DU CÔTÉ DE L'HÉBERGÉ

- Vous êtes un jeune en recherche d'hébergement temporaire ?
- Vous venez de trouver un emploi, une formation sur le territoire ?
- Envie de tenter l'expérience de l'hébergement chez l'habitant ?

Nous vous proposons une solution innovante et solidaire qui correspond à vos attentes à proximité de votre lieu de travail ou de formation. Vous bénéficierez d'un hébergement approuvé et bon marché, d'un savoir-faire professionnel et créez des liens sur votre nouveau territoire !

15€ LA NUIT MAXIMUM

Le dispositif Hébergement temporaire chez l'habitant intervient sur la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise :

Avezé	La Chapelle-du-Bois	Préval
Beillé	La Chapelle-Saint-Rémy	Saint-Aubin-des-Coudrais
Bodissé-le-Sec	La Ferté-Bernard	Saint-Maixent
Cherré	Lamnay	Sceaux-sur-Huisne
Cherreau	Le Luart	Tuffe-Val-de-la-Chéronne
Cornes	Melleray	Villaines-la-Gonais
Dehault	Montreuil	

CONTACTS LE RELAIS HABITAT & SERVICES JEUNES
90, avenue Jean Jaurès - 72 100 LE MANS - 02 43 61 24 24
@accueil@wanadoo.fr - Plus d'info : www.lreleishabitat.fr

L'HUISNE Sarthoise

Le Relais

Calendrier

Manifestations début 2019

JANVIER 2019

4 janvier

*AG et galette par Générations
Mouvement*
Salle des Châtaigniers

7 janvier

Séance de cinéma
Espace du Narais

11 janvier

Vœux du Maire
Espace du Narais

11 janvier

Galette de l'UNC-AFN
Salle des Châtaigniers

18 janvier

*Goûter des rois offert par la
Tribu briéroise*
Accueil périscolaire

22 janvier

*Assemblée Générale de la
Gymnastique Briéroise*
Espace du Narais

25 janvier

Galette du Judo Club
Salle des Châtaigniers

26 janvier

*Assemblée Générale de l'UNC-
AFN*
Salle des Châtaigniers

28 janvier

Séance de cinéma
Espace du Narais

FÉVRIER

3 février

*Randonnée pédestre proposée par
l'Association Gymnastique Briéroise*
Changé-Les Commergeries (8 km)

8 février

Loto par l'USSM Football
Espace du Narais

18 février

Cinéma avec Cinéambul
Espace du Narais

20 février

*Belote avec Générations
Mouvement*
Espace du Narais

27 février

*Assemblée Générale de
Familles Rurales*
Salle des Vergers

MARS

3 mars

*Concours de belote par
Familles Rurales*
Espace du Narais

8 mars

Zumba party par l'USSM Tennis
Gymnase

10 mars

Repas des Anciens par le CCAS
Espace du Narais

11 mars

Cinéma avec Cinéambul
Espace du Narais

15 mars

*Concert de la Saint-Patrick
« The Shoepolishers »*
Espace du Narais

16 Mars

*Carnaval des écoles
par la Tribu Briéroise*
Salle des Châtaigniers

22 mars

*Assemblée Générale Loisirs
du Temps libre*
Salle des Châtaigniers

23 et 24 mars

*Week-end Danse
avec Zutano Bazar*
Espace du Narais

30 et 31 mars

*Salon Bien être par
Naturossolid'ère*
Espace du Narais

31 mars

Bric à brac par la Tribu Briéroise
Complexe sportif des châtaigniers

AVRIL

1^{er} avril

Cinéma avec Cinéambul
Espace du Narais

6 avril

Soirée repas avec Temp'o
Espace du Narais

20 avril

Repas par l'USSM Football
Espace du Narais

27 avril

Repas avec l'UNC-AFN
Espace du Narais

28 avril

*Randonnée pédestre proposée
par l'Association Gymnastique
Briéroise*
St Michel de Chavaignes

MAI

8 mai

Cérémonie
Espace du Narais

9 mai

*Concours de boules et belote
par Générations Mouvement*
Espace du Narais

11 mai

*Concert nouvelle-Orléans par
la Commission culture
« The Sassy swingers »*
Espace du Narais

13 mai

Cinéma avec Cinéambul
Espace du Narais

25 mai

Journée citoyenne

26 mai

Élections européennes

JUIN

3 juin

Cinéma avec Cinéambul
Espace du Narais

7 et 8 juin

Gala de danse avec Temp'o
Espace du Narais

Du 7 au 10 juin

Echange culturel par Choral'in
Salle des Châtaigniers

14 juin

Loto avec l'USSM Athlétisme
Espace du Narais

22 juin

Kermesse par la Tribu briéroise

24 juin

Cinéma avec Cinéambul
Espace du Narais

28 juin

Critérium cycliste

29 juin

Concert par Naturossolid'ère
Espace du Narais

**D'AUTRES
MANIFESTATIONS
SONT À VENIR.
RESTEZ VIGILANTS!**

La Vie
CommUnale



Saint Mars La Brière